



ACTUALISATION DU DOCUMENT DE
RÉFÉRENCE



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 décembre 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2009 sous le numéro D.09-0600. Le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1^{ère} actualisation du document de référence 2008/2009

TABLE DES MATIÈRES

1	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ACTUALISÉ ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	1
1.1	RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	1
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	1
1.3	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	2
	1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	2
	1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	2
2	ACTUALISATION DE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE	2
2.1	CHIFFRES CLEFS	2
2.2	STRATEGIE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	3
	2.2.1 Développement et croissance de l'édition <i>online</i>	3
	2.2.2 Réorganisation des activités d'édition traditionnelles	4
	2.2.3 Poursuite de l'optimisation opérationnelle	4
	2.2.4 Mise en place des partenariats pour le développement de la Société	4
2.3	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	4
2.4	NOUVEL ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE.....	5
2.5	CESSION DU SOLDE DE LA PARTICIPATION D'ATARI DANS NAMCO BANDAI PARTNERS	5
2.6	ACQUISITION PAR BLUEBAY DE LA DETTE SENIOR DETENUE PAR BANC OF AMERICA SUR ATARI EUROPE SAS ET DELEGATION	6
2.7	PREVISIONS	7
	2.7.1 Prévisions de bénéfices de la Société	7
	Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfices	8
3	ACTUALISATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS DE RISQUES.....	9
3.1	RISQUES CONTRACTUELS ET RISQUES LIÉS AU MARCHÉ DES JEUX VIDÉO.....	9
	3.1.1 Risque lié à la dépendance à l'égard d'un nombre limité de jeux	9
	3.1.2 Risque lié à la dépendance à l'égard du marché MMO	10
	3.1.3 Risque lié aux éditeurs tiers	10
	3.1.4 Risque lié à la dépendance à l'égard des clients et de déréférencement	10
3.2	RISQUES JURIDIQUES.....	10
3.3	RISQUES FINANCIERS.....	11
	3.3.1 Risques liés à la liquidité, à la continuité de l'exploitation et aux pertes opérationnelles	11
	3.3.2 Risque lié à la réalisation des garanties octroyées par le Groupe.....	13
3.4	RISQUES LIES AUX COMPTES DE LA SOCIETE.....	13
4	INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION ET AUX ÉTATS FINANCIERS.....	15
4.1	RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL (SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009)	15
	4.1.1 Environnement et faits marquants de l'exercice.....	15
	4.1.2 Analyse des états financiers consolidés	18

4.1.3	Perspectives pour l'exercice 2009/2010	25
4.2	ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS	26
4.3	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	49
4.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2009/2010.....	49
5	INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIÉTÉ	51
5.1	CAPITAL SOCIAL	51
5.2	CAPITAL AUTORISÉ.....	51
5.3	ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	55
5.4	RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	56
5.5	INFORMATIONS RELATIVES À LA DILUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CONSÉCUTIVEMENT AUX OPÉRATIONS INTERVENUES SUR SON CAPITAL POTENTIEL.....	57
5.6	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	58
5.7	MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	59
5.7.1	Actions – Code ISIN : FR-0010478248	59
5.7.2	OCEANE 2000-2011 - CODE ISIN : FR-0000181042	59
5.7.3	OCEANE 2003-2020 - CODE ISIN : FR-0010032839	60
5.7.4	ORANE 2008 - CODE ISIN FR0010560615	60
5.7.7	BONS DE SOUSCRIPTION 2006/2007 - CODE ISIN FR0010413237	61
6	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	62
6.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION	62
6.2	COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	66
6.3	COMITÉ EXÉCUTIF GROUPE.....	66
6.4	GOVERNANCE D'ENTREPRISE	66
6.5	REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL	67
6.6	CRITERES DE PERFORMANCE.....	68
6.7	OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR TITRES ET/OU INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER).....	68
7	INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	68

NOTES

Dans la présente actualisation, les expressions « **Atari** » ou la « **Société** » désignent la société Atari S.A. L'expression « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales consolidées. L'expression « **BlueBay** » désigne collectivement la société de gestion BlueBay Asset Management plc., les fonds d'investissement The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited gérés par cette dernière et toutes autres entités qui leur sont affiliées.

1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ACTUALISÉ ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Jeff LAPIN, Directeur Général

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence déposée le 10 décembre 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.09-0600-A01 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant à la section 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes semestriels consolidés données dans la présente actualisation du document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

La lettre de fin de travaux des contrôleurs légaux ne contient pas d'observation.

Les informations financières consolidées historiques présentées dans la présente actualisation du document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la section 4 de la présente actualisation du document de référence, dans lequel ils ont attiré l'attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés, qui expose les hypothèses retenues au regard du principe de continuité de l'exploitation et mentionne l'existence d'une incertitude relative à cette continuité.

Fait le 10 décembre 2009

Monsieur Jeff LAPIN
Directeur Général d'Atari S.A.

1.3 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Pin Associés

Représenté par Monsieur Jean-François Pin

170, boulevard Stalingrad 69006 Lyon

Désigné en juin 1993. Renouvelé lors des Assemblées Générales du 15 décembre 1998 et du 19 janvier 2005, pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2010

Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Dominique Valette

185, avenue Charles de Gaulle 92203 Neuilly sur Seine

Désigné en octobre 1993. Renouvelé lors des Assemblées Générales du 16 décembre 1999 et du 20 octobre 2005, pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2011

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Hervé Gay

170, boulevard Stalingrad 69006 Lyon

Désigné en janvier 2005.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2010

B.E.A.S. SARL

7/9 Villa Houssaye 92200 Neuilly sur Seine

Désigné en décembre 1999. Renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2005, pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2011

2 ACTUALISATION DE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1 CHIFFRES CLEFS

Le tableau ci-dessous présente des extraits des bilans et comptes de résultat consolidés du Groupe pour les périodes se terminant les 30 septembre 2009 (6 mois), 30 septembre 2008 (6 mois) et 31 mars 2009 (12 mois) et retraités quand applicable, conformément à l'application de la norme IFRS5, de manière à tenir compte de la cession de Namco Bandai Partners, intervenue le 7 juillet 2009.

en millions d'euros (sauf effectif)	30 septembre 2009 (6 mois)(1)	30 septembre 2008 (6 mois)	31 mars 2009 (12 mois)(1)
Chiffre d'affaires	68,5	54,5(1)	136,4
Résultat opérationnel courant	(19,9)	(26,9) (1)	(68,9)
Résultat opérationnel	(21,9)	(33,7) (1)	(123,2)
Résultat net (Part du Groupe)	(23,2)	(50,6) (1)	(226,1)
Total du bilan	94,7	251,8(2)	209,9
Capitaux propres - Part du Groupe	(42,6)	112(2)	(17,5)
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	(42,5)	118,4(2)	(26,3)
Dettes financières nettes	41,3	3,5(2)	56,4 (4)
Effectif	443	511(2)	387 (3)

- (1) Les données financières 2007/2008 et 2008/2009 sont des données IFRS et ont été retraitées quand applicable, conformément à l'application de la norme IFRS5. Le résultat net de Namco Bandai Partners, activité en cours de cession au 31 mars 2009 et cédée au 7 juillet 2009, est comptabilisé sur la ligne « résultat des activités non poursuivies » à compter du 1^{er} avril 2007. En conséquence, le chiffre d'affaires ainsi que le résultat opérationnel courant pour les exercices 2007/2008, 2008/2009 et le 1^{er} semestre 2009/2010 ne comprennent pas Namco Bandai Partners.
- (2) Les données bilancielle au 30 septembre 2008 intégraient les actifs et passifs liés aux activités de distribution en Europe et Asie, activités cédées postérieurement au 30 septembre 2008.
- (3) Effectif des activités poursuivies. Le total des effectifs pour les activités poursuivies et non poursuivies s'élevait à 679 au 31 mars 2009.
- (4) Pour l'exercice 2008/2009, la trésorerie et équivalents de trésorerie ne comprend pas l'impact de la finalisation de la cession de Namco Bandai Partners. Si la cession de Namco Bandai Partners avait été finalisée au 31 mars 2009 pour un montant d'environ 36,3 millions d'euros en numéraire, la trésorerie ajustée au 31 mars 2009 serait de 42,2 millions d'euros et la dette nette de 20,1 millions d'euros.

L'information sur la contribution des différentes zones géographiques et sur la répartition du chiffre d'affaires a été mise à jour dans le cadre de l'établissement du rapport d'activité semestriel à la section 4 de la présente actualisation.

2.2 STRATEGIE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société confirme la stratégie présentée au début de l'année qui s'articule autour de quatre axes fondamentaux pour le développement de l'entreprise.

2.2.1 Développement et croissance de l'édition *online*

Conformément à ce qui a été annoncé, le jeu en ligne massivement multi-joueurs (« MMO ») développé par Cryptic Studios Inc., *Champions Online*, a été commercialisé au mois de septembre 2009 sous la forme d'une vente de logiciel incluant un mois de jeu gratuit en ligne assorti d'un modèle classique de souscription mensuelle, semestrielle ou « à vie » et qui offrira à terme la possibilité de conclure des micro-transactions permettant aux joueurs d'acheter notamment des « items » (objets) à l'intérieur du jeu.

De plus, la sortie du jeu en ligne *Star Trek Online*, également développé par Cryptic Studios Inc., est prévue pour le 2 février 2010.

Enfin, en octobre 2009 également, Atari a lancé l'application pour réseau social *Atari Photo Sauce*. Première application développée par le studio Atari de Londres, *Atari Photo Sauce* permet aux utilisateurs de Facebook de personnaliser leurs photos numériquement.

2.2.2 Réorganisation des activités d'édition traditionnelles

En mai 2009, Atari a annoncé son plan de réorganisation des activités d'édition, visant à maximiser les revenus générés par les propriétés intellectuelles au travers de la monétisation des licences et du développement d'accords de partenariats d'édition. Notamment, au cours du premier semestre 2009/2010, les accords suivants ont été conclus :

- accord exclusif avec Sony Computer Entertainment Europe pour le lancement de *Ghostbusters : The Video Game* sur PlayStation en Europe
- accord de licence exclusif signé avec The Weinstein Company afin de développer et d'éditer une série de jeux vidéo inspirée de *Project Runway*.

2.2.3 Poursuite de l'optimisation opérationnelle

Au premier trimestre de l'exercice 2009/2010, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un plan de réorganisation supplémentaire afin de compenser le prolongement de la faiblesse de la demande et de progresser sur ses activités online. Cette réorganisation devrait permettre de réduire les dépenses administratives ainsi que le besoin en fonds de roulement, principalement grâce à la vente de l'intégralité de Namco Bandai Partners en Europe, à d'importantes mesures de réductions des dépenses administratives, et à une rationalisation des bureaux du Groupe dans le monde. Ce programme de réduction des coûts devrait être finalisé d'ici la fin de l'exercice 2009/2010.

2.2.4 Mise en place des partenariats pour le développement de la Société

La Société cherche en permanence à développer des partenariats commerciaux ou capitalistiques, lui permettant de rentabiliser au mieux son large portefeuille de propriétés intellectuelles, sa marque et l'ensemble de ses actifs.

2.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Groupe investit principalement dans des achats de licences (acquérir le droit d'exploitation d'un univers ou d'une marque sur les formats disponibles sur le marché des loisirs interactifs), dans les développements de franchises (création d'un univers attractif pour des consommateurs de jeux vidéo) et les développements de jeux (logiciels spécialisés) ou dans des achats de licences de distribution. Les principaux investissements de la Société sur la période concernent *Test Drive Unlimited 2*, *Project Runway*, *Star Trek* et la version console de *Champions Online*. Ces investissements ont été financés au moyen de la trésorerie disponible.

Le Groupe peut investir par le biais d'acquisitions (de sociétés, de franchises, de jeux – notamment sous forme de « *pick-ups* » c'est à dire de jeux ayant déjà fait l'objet de développements significatifs par un studio et nécessitant des efforts complémentaires de développement et de commercialisation) ou par la capitalisation de dépenses de développement.

De façon plus accessoire, le Groupe investit dans les moyens de production traditionnels qui constituent le support des activités de la Société (locaux, matériels, logiciels de gestion, etc.)

Depuis le 1^{er} avril 2005, la Société capitalise au bilan les dépenses de développement interne de jeux à compter de la date de fin de la phase de pré-production. Les coûts liés aux jeux sur support physique font l'objet d'un amortissement dégressif sur 6 trimestres à compter de la date de commercialisation desdits jeux.

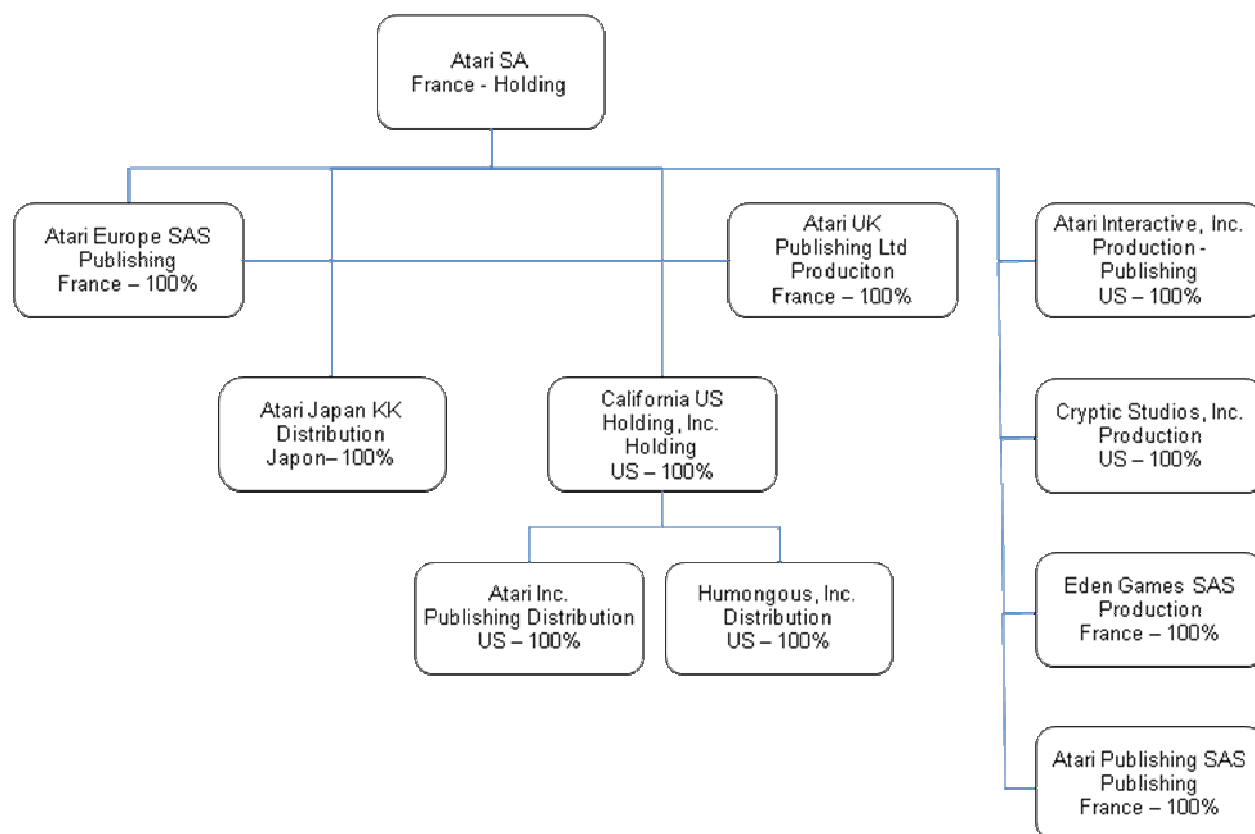
Les montants dépensés au cours du premier semestre 2009/2010 et ceux du premier semestre 2008/2009 s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30-sept-09		30-sept-08 ⁽¹⁾		Variation S1/S2		31-mars-09		31-mars-08	
		% du chiffre d'affaires		% du chiffre d'affaires		% du chiffre d'affaires		% du chiffre d'affaires		% du chiffre d'affaires
R&D interne activée	9,1	13,3%	3,9	7,2%	5,2	133,3 %	10,9	8,0%	8,0	8,9%
R&D externe activée	0,4	0,6%	6,0	11,0%	-5,6	-93,3%	18,4	13,5%	17,1	18,9%
Autres dépenses de R&D	12,9	18,8%	6,8	12,5%	6,1	+89,7%	12,7	9,3%	20,2	22,4%
Total dépenses de R&D	22,4	32,7%	16,7	30,6%	5,7	-7,3%	42,0	30,8%	45,3	50,2%

⁽¹⁾ Information retraitée de la note IFRS5.

2.4 NOUVEL ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE

Suite à la cession par la Société du solde de sa participation dans Namco Bandai Partners à Namco Bandai Games Europe (voir section 2.5), l'organigramme du Groupe, à la date de la présente actualisation, est désormais le suivant :



2.5 CESSION DU SOLDE DE LA PARTICIPATION D'ATARI DANS NAMCO BANDAI PARTNERS

Le 7 juillet 2009, Atari a finalisé la cession de sa participation de 66 % dans Namco Bandai Partners à Namco Bandai Games Europe et a reçu à ce titre un paiement en numéraire d'environ 36,3 millions d'euros, sur la base d'une valeur d'entreprise de Namco Bandai Partners de 60 millions d'euros,

ajustés de la trésorerie, de la dette et des ajustements de prix estimés. Au titre de cette opération, Atari a enregistré un gain de cession d'environ 13,2 millions d'euros dans ses comptes du 1er semestre de l'exercice 2009/2010. Atari et Namco Bandai Games Europe ne sont pas parvenus à un accord définitif sur l'ajustement de dette nette et un processus d'audit indépendant sera effectué. Cet audit devrait se dérouler dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date de désaccord, à savoir à compter du 20 novembre 2009, étant précisé que ce délai est susceptible de modifications compte tenu notamment du fait que l'arbitre a la faculté de modifier le calendrier s'il le juge nécessaire.

La direction a ainsi enregistré dans ses comptes sa meilleure estimation du prix de cession mais le processus d'arbitrage pourrait aboutir à une conclusion différente ce qui aurait pour conséquence un impact positif ou négatif sur les comptes de la Société. Cette opération permet à Atari de se désengager d'une activité de distribution fragmentée en Europe et Asie Pacifique qui n'est plus au cœur de ses objectifs stratégiques, réduisant ainsi fortement les ressources allouées aux besoins de fond de roulement ainsi que les risques associés à cette activité.

2.6 ACQUISITION PAR BLUEBAY DE LA DETTE SENIOR DETENUE PAR BANC OF AMERICA SUR ATARI EUROPE SAS ET DELEGATION

Atari et ses principales filiales européennes ont conclu le 21 avril 2006 une convention de crédit avec Banc of America Securities Limited visant à refinancer l'ensemble de la dette court et moyen terme du Groupe. Cette convention avait fait l'objet de modifications au titre de huit avenants. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2008/2009, les avenants n°7 et n°8, respectivement en date du 27 février 2009 et 31 mars 2009, ont permis (i) d'étendre la date de maturité au 31 décembre 2009 et (ii) d'augmenter le montant total de tirage possible au titre de la ligne de crédit pour porter celui-ci de 46,8 à 61,8 millions d'euros. A la connaissance de la Société, cette ligne de crédit avait déjà fait l'objet d'un accord de sous-participation auprès de BlueBay.

Par un courrier en date du 4 novembre 2009, BlueBay s'est engagé à obtenir l'extension de la maturité de la ligne de crédit Banc of America au 31 décembre 2010 (soit via Banc of America, soit au travers d'un autre établissement bancaire) ou à reprendre la ligne de crédit directement dans les mêmes conditions que celles existantes.

Compte tenu de cet engagement pris par BlueBay, la société Atari Europe SAS (en tant qu'emprunteur au titre de la ligne de crédit), la Société (en tant que garante notamment de sa filiale Atari Europe SAS), BlueBay et Banc of America Securities Limited se sont rapprochés afin de convenir de formaliser le transfert de la ligne de crédit « senior » de Banc of America Securities Limited à The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited et l'extension de sa maturité au 31 décembre 2010.

Ainsi, aux termes d'une convention de transfert, en date du 10 décembre 2009, The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited a acquis auprès de Banc of America Securities Limited la ligne de crédit sénior détenue sur la société Atari Europe SAS et garantie par la Société au titre du contrat de prêt susvisé en date du 21 avril 2006, tel que modifié ; à cette date, la ligne de crédit, d'un montant total pouvant être tiré de 61,8 millions d'euros, avait déjà fait l'objet d'un tirage par le Groupe à la date de la présente actualisation à hauteur de 43,8 millions d'euros. Le transfert de la ligne de crédit est intervenu pour un prix de cession égal au montant tiré, augmenté des intérêts courus, soit un total d'environ 45 millions d'euros. Aucune des conditions de la convention de crédit n'a été modifiée dans le cadre de la convention de transfert ; ainsi, l'utilisation de cette ligne en numéraire porte intérêt au taux Euribor 3M + 850 points de base. En cas d'utilisation sous forme de *stand-by*, la ligne porte intérêt à 3%. Par ailleurs, l'ensemble des suretés existantes, telles que décrites dans le document de référence de la Société déposé le 31 juillet 2009 par la Société auprès de l'AMF sous le numéro D.09-0600, seront transférées à ce titre au bénéfice de The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited. Aucune commission n'est encourue par le Groupe au titre de ce transfert, étant précisé que Atari Europe SAS a l'obligation, en application de la documentation relative au contrat de prêt, de rembourser à BlueBay ses frais de conseil juridique encourus dans le cadre du montage de ce transfert, dans la limite d'un montant de 150 000 euros. La Société a pris connaissance d'un « Termination and Elevation agreement » conclu entre The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited and Banc of America Securities Limited en date du 10 décembre 2009, par lequel les parties à

cet accord ont mis fin à l'accord de sous-participation préexistant, au titre duquel The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited avait préalablement acquis et payé une participation dans le contrat de prêt senior à hauteur de 100% de son montant total (soit 61,8 millions d'euros) ; dans le cadre de l'accord portant sur le transfert de la convention de crédit à son profit, le paiement dû par BlueBay se compense intégralement avec les sommes déjà payées au titre de la prise de participation.

Afin d'en étendre la maturité, la Société, Atari Europe SAS, et The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited se sont rapprochés et ont conclu, le 10 décembre 2009, l'avenant n°9 au contrat de prêt du 21 avril 2006, prorogeant l'échéance de la créance senior au 31 décembre 2010.

Concomitamment avec ce qui précède, la Société a reçu le soutien de son actionnaire, BlueBay, dans le cadre d'une opération de marché d'un montant d'environ 50 millions d'euros, soumise au visa ce jour de l'Autorité des marchés financiers ; ce soutien s'est matérialisé par un engagement des fonds BlueBay de souscrire à cette émission en obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANes) à hauteur de 75% du montant de celle-ci (soit un engagement de souscrire à hauteur d'environ 37,5 millions d'euros), afin que cette émission puisse se réaliser ; cette souscription serait libérée à hauteur de 2,5 millions d'euros par versement en numéraire de The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited, et par compensation de créances par The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited. La Société a dans ce cadre convenu, afin de permettre la réalisation de cette opération :

(i) au titre de l'avenant n°9 au contrat de crédit susvisé, que la créance de The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited puisse être rendue exigible par anticipation, dans l'intérêt de la Société pour les raisons décrites ci-dessous, à la date de souscription par The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited au titre de cette émission et à hauteur du montant lui permettant de libérer ses engagements de souscription au titre de cette opération (soit au maximum 35 millions d'euros) ; et

(ii) au titre d'une convention de délégation en date du 10 décembre 2009, de se rendre débitrice, à hauteur du même montant, de la créance sénior en lieu et place de sa filiale Atari Europe SAS (dont elle garante au titre de la convention de crédit), à l'égard de The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited.

Cette opération de marché, si elle n'était souscrite que par les Fonds BlueBay, permettrait au Groupe de transformer a minima une partie substantielle de son endettement (35 millions d'euros) au titre de la ligne de crédit susvisée portant intérêt au taux d'environ 12% par an en ORANes portant intérêt à un taux de 0,5% par an.

2.7 PREVISIONS

2.7.1 Prévisions de bénéfices de la Société

Dans le document de référence déposé le 31 juillet 2009 par la Société auprès de l'AMF sous le numéro D.09-0600, la Société avait donné les indications prévisionnelles suivantes en page 60 dudit document de référence : « *Le résultat opérationnel courant devrait être à l'équilibre ou au dessus au second semestre de l'exercice en cours, hors éléments non récurrents.* »

Dans son communiqué de presse présentant les résultats semestriels consolidés sur l'exercice 2009/2010 diffusé le 12 novembre 2009, la Société a déclaré qu'elle « *a décidé de reconnaître une portion importante du chiffre d'affaires généré par les produits en ligne massivement multi-joueurs (MMO) sur la durée d'abonnement estimée, plutôt qu'au moment de la vente. Cette décision relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que d'autres facteurs amènent la Société à anticiper désormais un résultat opérationnel courant à l'équilibre ou légèrement négatif pour le second semestre de l'exercice en cours, contre un résultat opérationnel courant à l'équilibre ou au dessus attendu précédemment, hors éléments non récurrents dans les deux cas.* » La version intégrale de ce communiqué est disponible sur le site Internet d'Atari (<http://corporate.atari.com>).

Ces indications de retour à un résultat opérationnel courant à l'équilibre ou légèrement négatif pour le second semestre de l'exercice 2009/2010, (c'est-à-dire sur la période de 6 mois à compter d'octobre 2009), sont principalement fondées sur les hypothèses suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative à l'activité d'édition, dont l'objectif est notamment l'amélioration du ratio ventes/dépenses de recherche et développement, permettant une amélioration des ventes, de la marge brute et de la rentabilité en fonction des investissements déjà engagés ou prévus à court terme, soit pour les produits développés, soit pour les produits acquis (« *pick-ups* ») ;
- la poursuite de la stratégie de développement de l'activité *online* de la Société, qui permettra de développer le chiffre d'affaires et de générer des marges supérieures à celles qui peuvent être réalisées sur les activités historiques de la Société. Ainsi, la Société a lancé début septembre 2009 *Champions Online* son premier jeu en ligne massivement multi-joueurs (MMO) et prévoit de lancer en février 2010 *Star Trek Online*;
- une réduction de la saisonnalité de l'activité de la Société, qui se traduira par la diminution du poids relatif du deuxième semestre de l'exercice au cours duquel la Société générerait historiquement la majorité de son chiffre d'affaires (période des ventes de Noël) ; et
- la structure annualisée des coûts estimée en fonction des économies relatives au plan de restructuration déjà annoncé, en partie réalisées au cours du premier semestre 2009/2010, mais donc l'impact devrait être encore plus important au second semestre 2009/2010. Le plein effet des plans de restructuration est attendu pour l'exercice 2010/2011.

Ces indications ont été élaborées sur la base des normes IFRS et des règles comptables utilisées par Atari pour l'établissement de ses comptes consolidés.

Les attentes présentées ci-dessus reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents de ces attentes en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle d'Atari, et notamment les risques décrits dans le document de référence déposé le 31 juillet 2009 par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.09-0600, également disponible sur le site Internet d'Atari (<http://corporate.atari.com>) et actualisés dans la présente actualisation à la section 3 *infra*.

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfices

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société ATARI, incluses dans la section 2.7.1 de l'actualisation du document de référence datée du 10 décembre 2009, et portant sur un résultat opérationnel courant à l'équilibre ou légèrement négatif pour le second semestre de l'exercice en cours, hors éléments non récurrents.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société ATARI. Ils ont également consisté à collecter les informations

et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société ATARI.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Lyon et Villeurbanne, le 10 décembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

PIN ASSOCIÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-François PIN

Dominique VALETTE

3 ACTUALISATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous ainsi qu'aux pages 15-16, 50-58, 97-98 et 113-114 du Rapport financier annuel / Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2009 sous le numéro D.09-0600. Ces risques sont, à la date de dépôt de la présente actualisation, ceux dont la Société estime que leur réalisation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Les investisseurs sont invités à prendre en considération ces risques avant de décider, le cas échéant, de souscrire ou d'acquérir des titres de la Société.

3.1 RISQUES CONTRACTUELS ET RISQUES LIÉS AU MARCHÉ DES JEUX VIDÉO

3.1.1 Risque lié à la dépendance à l'égard d'un nombre limité de jeux

A la date de la présente actualisation, le portefeuille de produits de la Société est principalement constitué des jeux et projets majeurs tels que *Champions Online* et, dans un avenir proche, *Star Trek Online*, son catalogue de jeux basés sur des franchises classiques détenues par Atari, des franchises originales et des propriétés de droits d'édition. Si la Société accorde une attention toute particulière à la qualité de ses jeux, elle se trouve néanmoins exposée à un risque de dépendance du fait de la concentration de son portefeuille de sorties et à la concentration du marché sur un plus faible nombre de titres. En particulier, les performances enregistrées sur le jeu *Champions Online* expliquent principalement le niveau de perte de valeur des actifs incorporels enregistré au cours du premier semestre de l'exercice 2009/2010 (voir section 4.1.2.1-3).

Pour diminuer le risque lié au nombre limité de ces jeux et projets, la Société continue de consacrer un budget de recherche et développement conséquent (de l'ordre de 22,4 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2009/2010, voir section 2.3 *supra* et notes 5 et 8 des états financiers consolidés intermédiaires). La Société travaille actuellement au développement de *Star Trek Online*, de *Project*

Runway, de *Puzzler Word*, ainsi que sur les versions console de *Champions Online* et *Test Drive Unlimited 2*.

3.1.2 Risque lié à la dépendance à l'égard du marché MMO

Les jeux *Champions Online* et *Star Trek Online* qui représentent une partie importante du portefeuille de produits de la Société sont tous deux des jeux en ligne massivement multi-joueurs (« MMO »). Si ce marché très populaire connaît une forte croissance et un nombre d'acteurs en expansion, il reste néanmoins dominé, pour la partie grand public, par le jeu *World of Warcraft* (Groupe Vivendi). Cette concentration d'une partie importante de l'activité de la Société, et notamment de ses projets et jeux principaux, sur ce secteur, lequel présente une telle configuration, fait courir à celle-ci un double risque de concentration et de dépendance sur le marché MMO.

3.1.3 Risque lié aux éditeurs tiers

Au cours du premier semestre de l'exercice en cours, le Groupe a réalisé environ 24 % de son chiffre d'affaires avec des éditeurs tiers qui lui confient la distribution ou la co-édition de leurs titres au niveau mondial, régional ou local. En particulier, le Groupe a réalisé 30 % de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis avec des éditeurs tiers, ce chiffre étant en progression par rapport au premier semestre de l'exercice 2008/2009 (contre 3% pour la même période l'année dernière).

La plupart des contrats de distribution passés avec les éditeurs tiers étant négociés titre par titre, le portefeuille de titres à distribuer n'est sécurisé qu'à court terme. Par ailleurs, les dates de commercialisation effectives restent tributaires des décisions ultimes des éditeurs et peuvent varier par rapport aux prévisions.

Si la collaboration de la Société avec certains de ses éditeurs majeurs venait à cesser, la perte des revenus tirés de cette activité de distribution aurait un effet significatif défavorable sur la situation financière du Groupe.

3.1.4 Risque lié à la dépendance à l'égard des clients et de déréférencement

Le Groupe distribue historiquement ses produits principalement par l'intermédiaire d'un réseau de distribution centralisée constitué d'un portefeuille de clients « grands comptes ». La plupart des filiales de distribution du Groupe réalisent la majorité de leurs ventes auprès d'un nombre limité de clients, ce qui engendre une dépendance significative à leur égard.

La vente finalisée le 7 juillet 2009 de l'intégralité de la distribution européenne et asiatique à Namco Bandai Games Europe va concentrer ce risque sur la filiale de distribution américaine, Atari, Inc.

Cependant, la transition vers le segment online, dont le modèle économique est basé sur un abonnement pris directement par le client final, réduira significativement le risque du groupe lié à la dépendance à l'égard des clients ainsi que le risque de déréférencement.

Au 30 septembre 2009, aucun client ne représentait plus de 26 % du solde des créances clients. Les 5 et 10 premiers clients représentaient respectivement 54% et 60% du solde des créances clients.

3.2 RISQUES JURIDIQUES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives ou fiscales. Les risques juridiques significatifs du Groupe (y compris Atari, Inc.) sont présentés ci-dessous.

En dehors des procédures décrites aux sections 2.5 et 4.1 ainsi que dans les notes 2.4 et 14 de l'annexe aux états financiers intermédiaires consolidés figurant dans la présente actualisation et aux pages 54 à 56 et 114 à 116 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2009 sous le numéro D.09-0600, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Litiges auxquels la Société est partie

Ancien salarié

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17,0 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant.

Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative au cours de l'exercice 2008/2009. L'audience n'a pas été fixée et cette affaire ne devrait pas être jugée avant le mois de janvier 2010.

Au regard de la procédure en cours et des informations disponibles, la Société considère que ce litige doit être comptabilisé en passifs éventuels conformément à l'IAS 37. Ainsi, aucune provision significative n'a été comptabilisée à ce titre.

Litiges auxquels Atari Europe SAS est partie

Fonds de production BVT contre Atari Europe SAS

Ce litige concerne deux entités allemandes, les fonds de production BVT, qui, aux termes d'une série de contrats conclus avec différentes sociétés du Groupe, ont financé la production de certains titres de logiciels interactifs.

Suite à des échanges de correspondances et un audit en décembre 2008, les fonds BVT ont entamé une procédure en février et mars 2009 en Allemagne, invoquant la violation par Atari Europe de plusieurs obligations contractuelles découlant des contrats d'édition qui liaient les fonds à cette dernière. Les demandes formulées par les fonds devant les juridictions allemandes s'élèvent à 2 millions d'euros.

Atari Europe a déposé ses conclusions devant la Cour de Munich, contestant chacune des allégations de la partie adverse et début novembre 2009 un dépôt complet a été fait auprès des tribunaux compétents. Une audience a eu lieu à la fin du mois de novembre 2009. Au 30 septembre 2009, la Société a passé une provision dans ses comptes consolidés pour le risque estimé sur ce litige (voir note 14 de l'annexe aux états financiers consolidés intermédiaires).

Litiges auxquels la Société est partie

Hasbro, Inc. contre Atari SA

Au mois de septembre 2009, Hasbro, Inc. a notifié à la Société une sous-licence illégitime ou un transfert de droits au profit du distributeur européen du Groupe. En réponse à cette notification, la Société a adressé à Hasbro, Inc. un courrier clarifiant la nature de la relation entre le Groupe et son distributeur en Europe et réfutant les faits allégués. Au 30 septembre 2009, le Groupe n'avait reçu aucune réponse de la part de Hasbro, Inc. En conséquence, la Société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision à cet égard.

3.3 RISQUES FINANCIERS

3.3.1 Risques liés à la liquidité, à la continuité de l'exploitation et aux pertes opérationnelles

L'information sur la continuité de l'exploitation et l'endettement est présentée en note 1.2 de l'annexe aux états financiers intermédiaires consolidés inclus dans la présente actualisation. Les tableaux de flux de trésorerie établis par la Société au cours des trois derniers exercices, font apparaître les tendances suivantes :

Millions d'euros	30/09/2009 (6 mois)	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (12 mois)
Flux nets de trésorerie (utilisés)/générés par l'activité	-1,3	-75,8	-21,4
dont activités poursuivies	31,2	-53,7	-17,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	11,2	-56	-24,3
dont activités poursuivies	-10,8	-78,6	-24,8
dont acquisitions d'immobilisations sur les activités poursuivies	-12,5	-47,7	-37,5
Trésorerie nette dégagée par / (utilisée pour) le financement	-13,5	69,6	83,7
dont activités poursuivies	-8,2	67,2	84,8
dont intérêts nets versés	-0,8	-4,9	-9,7
Autres flux *	-0,1	-	-1,2
Variation de la trésorerie nette	-3,7	-62,2	36,8
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité après prise en compte des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles des activités poursuivies	-13,9	-123,7	-59,5

* Principalement l'incidence des variations du cours des devises.

Au 30 septembre 2009, Atari a finalisé la cession de sa participation de 66% dans Namco Bandai Partners et a reçu à ce titre un paiement en numéraire d'environ 36,3 millions d'euros de trésorerie (voir note 2.4 aux états financiers intermédiaires consolidés « Finalisation de la cession de la participation de 66% détenue par Atari dans Namco Bandai Partners à Namco Bandai Games Europe »). Par ailleurs, le Groupe a réduit de manière significative ses dépenses administratives (diminution de 5,0 millions d'euros comparativement aux six mois clos le 30 Septembre 2008). La Société a également réduit le montant de sa dette financière en procédant au remboursement de sa ligne de crédit Banc of America pour environ 7,5 millions d'euros net.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Plus particulièrement, sur la base du budget des exercices fiscaux 2009/2010 et 2010/2011 tel qu'approuvés par le Conseil d'administration et incluant une réduction complémentaires des coûts administratifs pour environ 1,5 million d'euros, la Direction estime que les ressources financières du Groupe seront suffisantes pour couvrir ses dépenses opérationnelles et ses investissements du Groupe sur les douze mois suivant le 30 septembre 2009.

Sur cette base, le Groupe a préparé ses comptes consolidés en appliquant le principe de continuité d'exploitation.

L'application du principe de continuité d'exploitation se fonde sur des critères spécifiques imposés par les normes comptables, et est d'une nature différente de la déclaration sur le fonds de roulement net requis par la Directive prospectus et son règlement d'application ; ainsi l'engagement de BlueBay du 4 novembre 2009 présenté au Conseil de la Société permet de considérer l'économie de frais financiers avec une certitude suffisante pour assurer la continuité d'exploitation, alors que ce même engagement résulte en une déclaration sur le fonds de roulement net qualifié aux termes de la réglementation applicable aux prospectus. Bien entendu, le même modèle de « cash forecast » sous-tend les deux analyses.

La Direction du Groupe considère que les hypothèses retenues sont raisonnables. Néanmoins, du fait des incertitudes inhérentes à des processus de négociation financière et de recentrage stratégique dans un contexte de difficultés économiques, les résultats sont susceptibles d'être différents des prévisions. De telles circonstances pourraient limiter la capacité du Groupe à financer ses opérations courantes et se traduire par des ajustements de la valeur des actifs et passifs du Groupe, notamment des goodwill et des immobilisations incorporelles dont les valeurs totales au bilan consolidé du 30 septembre 2009 sont respectivement de 22,6 et 29,7 millions d'euros.

En outre, aux termes d'une convention de transfert, en date du 10 décembre 2009, The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited a acquis auprès de Banc of America Securities Limited la ligne de crédit senior d'un montant de 61,8 millions d'euros souscrite par la société Atari Europe SAS et

garantie par Atari au titre d'un contrat de prêt en date du 21 avril 2006, tel que modifié (voir section 2.6). L'avenant n°9 au contrat de prêt prévoit la prorogation de l'échéance de la ligne de crédit senior au 31 décembre 2010.

Le tableau ci-après présente la répartition en distinguant nominal et intérêts de l'endettement financier brut par catégorie et par échéance contractuelle.

	30/09/2009	30/09/2010		30/09/2011		30/09/2012		30/09/2013		30/09/2015 et au delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	9,5			5,3						0,6	3,6	5,9	3,6
Emprunts bancaires	46,0	39,4	6,6									39,4	6,6
Autres emprunts et dettes financières divers	3,3	1,7		0,9		0,7						3,3	0,0
Total passifs financiers	58,8	41,1	6,6	6,2	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,6	3,6	48,6	10,2

3.3.2 Risque lié à la réalisation des garanties octroyées par le Groupe

Au 31 mars 2008, Banc of America avait renoncé à exercer ses droits en cas de non respect des ratios financiers et de nouveaux covenants devaient être renégociés pour les trimestres postérieurs à cette date. A ce jour, les négociations ne sont pas finalisées. En conséquence le Groupe n'a pas de covenants à respecter pour la ligne de crédit Banc of America à ce jour.

3.4 RISQUES LIÉS AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

3.4.1 Risque lié à l'évaluation des Goodwill

La mise à jour des paramètres utilisés pour la détermination de la valeur d'inventaire des goodwill peut avoir un impact significatif sur leur évaluation. Les paramètres sont de deux natures :

- Techniques : Evolution des taux de *Weighted Average Cost of Capital* (WACC), taux de croissance des flux de trésorerie, taux de croissance à l'infini des free cash flows ;
- Economiques : Evolution des paramètres économiques et financiers prospectifs des activités du Groupe tenant compte des évolutions du marché et des risques liés à la durée de vie et de succès d'un jeu et des risques liés au décalage de la sortie d'un jeu. La note 4.2 de l'annexe aux états financiers intermédiaires consolidés fournit de plus amples précisions relatives à la méthodologie retenue lors de l'élaboration du test de dépréciation ainsi qu'une analyse de la sensibilité de ce test.

3.4.2 Risque lié au change

Chacune des principales zones de devises (€, US\$) est globalement équilibrée entre ses encaissements et ses décaissements. Pour cette raison, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

S'agissant des risques de change liés au financement des filiales, ils sont centralisés au niveau de la maison mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Le Groupe n'a pas, au 30 septembre 2009, mis en place une politique de couverture de change sur l'ensemble de ces montants, s'agissant de financements à long terme des activités américaines du Groupe.

Toutefois, les états financiers du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les états financiers consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits

et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires, le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en US\$, ainsi que les actifs incorporels et Goodwill du Groupe en US\$.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société au dollar US :

<i>En millions</i>	Au 30 septembre 2009 libellés en US dollars	Au 31 mars 2009 libellés en US dollars
Total des actifs	117,9	138,7
Total des passifs	76,5	74,6
Net	41,4	64,1
Position hors bilan	24,2	43,9
Position nette après gestion	41,4	64,1

Une variation défavorable de la parité euro/dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1% défavorable de l'US\$ par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 30 septembre 2009, une variation de -0,5 million d'euros du chiffre d'affaires consolidé, de 0,2 million d'euros du résultat consolidé du Groupe et de 1,8 millions d'euros des capitaux propres consolidés. Le montant des pertes de change au 30 septembre 2009 s'élève à -2.9 millions d'euros.

3.4.3 Risque lié au taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. Au 30 septembre 2009, la position emprunteuse à taux variable s'élève à 46,9 millions d'euros. Au 31 mars 2009, la position emprunteuse à taux variable s'élevait à 50,0 millions d'euros.

Au 1er semestre de l'exercice en cours, dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts serait d'environ 0,3 million d'euros, soit environ 5,4% du coût de l'endettement net consolidé au 30 septembre 2009, contre une charge complémentaire d'environ 0,4 million d'euros au 31 mars 2009.

Compte tenu de l'analyse de la sensibilité au risque de taux, le Groupe estime qu'une variation de taux n'aurait pas de conséquence significative sur sa situation financière.

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30-sept.-09	31-mars-09
Taux variable	46,9	50,0
Taux fixe	11,9	12,3
Total	58,8	62,3

Au 30 septembre 2009, la dette à taux fixe est principalement constituée des OCEANES 2011 et 2020, des ORANES et du lease-back.

L'exposition nette au risque de taux, avant et après opérations de couverture, figure ci-après.

30/09/2009	Emprunts obligataires		Emprunts bancaires		Autres emprunts et dettes financières divers		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an				46,0	0,9	0,8	0,9	46,9
De 1 an à 2 ans	5,3				0,8		6,1	0

De 2 ans à 3 ans					0,8		0,8	0
De 3 ans à 4 ans							0	0
De 4 ans à 5 ans	3,6						3,6	0
Plus de 5 ans	0,6						0,6	0
Total	9,5	0	0	46	2,5	0,8	11,9	46,9

3.5 Risque lié à la dilution potentielle

La Société a émis un nombre important d'instruments dilutifs, tels que figurant à la section 5.5 de la présente actualisation. La dilution pouvant résulter de l'exercice de l'ensemble de ces instruments dilutifs est de 326,39%, au 30 septembre 2009. Ainsi, un actionnaire qui détiendrait, au 30 septembre 2009, 1% du capital de la Société, verrait sa participation réduite à 0,24% en cas d'exercice de l'ensemble de ces instruments dilutifs, et pourrait ne pas être en mesure de maintenir son niveau de participation au capital. A titre indicatif et à la date de la présente actualisation, BlueBay détient 30,5% du capital de la Société sur une base non diluée, et 67,51% du capital et 67,49% des droits de vote sur une base entièrement diluée.

4 INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION ET AUX ÉTATS FINANCIERS

4.1 RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL (semestre clos le 30 septembre 2009)

4.1.1 Environnement et faits marquants de l'exercice

4.1.1.1 Environnement industriel

Atari est créateur, producteur et éditeur de logiciels de divertissement interactifs pour toutes les plates-formes de jeux interactifs, dont les ordinateurs personnels, les jeux en ligne, les consoles Microsoft, Nintendo et Sony et les « smartphones » (iphone). Les divisions d'Atari SA comprennent Cryptic Studios, le studio Atari de Londres, le studio Eden, Atari Interactive Inc. et Atari Inc. Atari réalise l'essentiel de son activité sur les marchés européen et nord-américain. Ces marchés ont évolué de la manière suivante en 2008 :

(1) *Le marché mondial (source : IDG)*

Selon IDG, au cours de l'année 2008, l'industrie du jeu vidéo dans son ensemble (incluant les *hardwares* et les logiciels interactifs (*softwares*) en Amérique du Nord, Europe de l'Ouest et Japon) a augmenté de 18 % en valeur, en passant de 39,5 milliards de dollars US à 46,5 milliards de dollars US. Les ventes de *software* ont augmenté de 11,3 % en valeur - pour atteindre 26,9 milliards de dollars US - et de 4,0 % en volume pour atteindre 648,7 millions d'unités vendues. IDG souligne qu'il est apparu sur le marché un « effet Nintendo », qui a fortement stimulé la croissance du marché.

Selon IDG, la baisse des prix (aussi bien des *hardwares* que des *softwares*) couplée à un cycle de consoles arrivant à maturité et à une économie globalement en récession, devraient avoir un impact sur les revenus générés par l'industrie. Ainsi, ils estiment que l'industrie dans son ensemble devrait décroître de 4 % en 2009 par rapport à 2008.

(2) *Le marché Nord Américain (source : IDG)*

Selon IDG, en 2008, les ventes de *software* pour consoles et plates-formes portatives aux Etats-Unis ont augmenté de 16 % en volume et de 27 % en valeur par rapport à l'année 2007. Les ventes de *softwares* pour Wii ont augmenté de 122 % en volume et 124 % en valeur. Les ventes de *software* pour PS3 ont plus que doublé avec une augmentation de 115 % en volumes et de 105 % en valeur.

Selon IDG, les revenus générés par les ventes de *software* devraient s'élever à 12,8 milliards d'euros en 2009, soit une hausse d'environ 2 % par rapport à 2008.

(3) *Le marché européen (source : IDG)*

Selon IDG, le marché européen des jeux vidéo est resté robuste en 2008, avec une hausse de 13 % des volumes et de 11 % en valeur par rapport à 2007. Les ventes de *software* pour la Wii et la PS3 ont plus que doublé dans quasiment tous les pays. Les ventes de *software* pour Xbox 360 ont beaucoup augmenté, avec une hausse moyenne de 54 % dans les pays analysés par IDG.

Selon IDG, les revenus générés par les ventes de *software* devraient atteindre 12 milliards d'euros en 2009, soit une hausse d'environ 8 % par rapport à 2008.

(4) **Le marché Software (source : IDG)**

En 2008, selon IDG, les ventes de *softwares* en volume se répartissent de la manière suivante :

<i>(en millions d'unités vendues)</i>	Amérique du Nord - <i>Software</i>	Europe - <i>Software</i>
PlayStation 2	42,5	32,2
Xbox 360	52,2	26,4
Wii	75,1	44,8
Playstation 3	30,0	27,9
Sony PlayStation Portable (PSP)	18,8	15,3
Nintendo DS / DSi	63,4	56,9
PC (ventes au détail)	33,6	56,5
Autres	5,5	1,6
Total Software	321,1	261,6

En 2008, selon IDG, les ventes de *softwares* en valeur se répartissent de la manière suivante :

<i>(en milliards de dollars US)</i>	Amérique du Nord - <i>Software</i>	Europe - <i>Software</i>
	Année calendaire 2008	Année calendaire 2008
PlayStation 2	1,3	1,1
Xbox 360	2,9	1,6
Wii	3,6	2,4
Playstation 3	1,7	1,8
Sony PlayStation Portable (PSP)	0,5	0,5
Nintendo DS / DSi	1,7	2,1
PC (ventes au détail)	0,8	1,5
Autres	0,1	0,1
Total Software	12,6	11,1

4.1.1.2 Faits marquants intervenus au cours du 1^{er} semestre 2009/2010

(1) **Changement de nom**

En mai 2009, le Conseil d'administration a décidé de changer le nom de la société d'Infogrames Entertainment en Atari. Cette décision permet à la Société de bénéficier plus efficacement de la marque Atari, en capitalisant sur sa renommée mondiale et l'attachement qu'elle suscite auprès des consommateurs, des éléments-clés pour la mise en œuvre des stratégies online, produits et licences.

(2) **La stratégie d'édition**

En mai 2009, Atari a annoncé son plan de réorganisation des activités d'édition, visant à maximiser les revenus générés par les Propriétés Intellectuelles au travers de la monétisation des licences et du développement d'accords de partenariats d'édition. Notamment, au cours du premier semestre 2009/2010, les accords suivants ont été conclus :

- accord exclusif avec Sony Computer Entertainment Europe pour le lancement de *Ghostbusters: The Video Game* sur PlayStation en Europe
- accord de licence exclusif signé avec The Weinstein Company afin de développer et d'éditer une série de jeux vidéo inspirée de *Project Runway*.

(3) **Mise en œuvre d'un plan de réduction des coûts**

Au premier trimestre de l'exercice 2009/2010, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un plan de réorganisation additionnel afin de compenser le prolongement potentiel de la faiblesse de la demande et de faire des progrès sur ses activités online. Cette réorganisation devrait permettre de réduire les dépenses administratives ainsi que le besoin en fonds de roulement, principalement grâce à la vente de l'intégralité de Namco Bandai Partners en Europe, à d'importantes mesures de réductions des dépenses administratives, et à une rationalisation des bureaux du Groupe dans le monde. Ce programme de réduction des coûts devrait être finalisé d'ici la fin de l'exercice 2009/2010.

(4) **Finalisation de la cession de la participation de 66 % détenue par Atari dans Namco Bandai Partners à Namco Bandai Games Europe**

Le 7 juillet 2009, la cession à Namco Bandai Games Europe de sa participation de 66 % dans Namco Bandai Partners a été finalisée et Atari a reçu à ce titre un paiement en numéraire d'environ 36,3 millions d'euros, sur la base d'une valeur d'entreprise de Namco Bandai Partners de 60 millions d'euros, ajustés de la trésorerie, de la dette et des ajustements de prix. Au titre de cette opération, Atari a enregistré un gain de cession d'environ 13,2 millions d'euros dans ses comptes du premier semestre de l'exercice 2009/2010. Cette opération permet à Atari de se désengager d'une activité de distribution fragmentée en Europe et Asie Pacifique qui n'est plus au cœur de ses objectifs stratégiques.

(5) **Changements au sein de l'équipe de direction**

En mai 2009, la Société a annoncé que Phil Harrison quittait ses fonctions opérationnelles au sein du Groupe et que Jeff Lapin rejoignait le Groupe en tant que *Chief Operating Officer*. De plus, Atari a indiqué en septembre 2009 que Michel Combes quittait ses fonctions d'administrateur au 1er octobre 2009 en raison d'autres engagements. Au 30 septembre 2009, le conseil d'administration était composé de¹ :

- Frank E. Dangeard, Président,
- Dominique D'Hinnin, Vice-président (administrateur indépendant),
- Pascal Cagni (administrateur indépendant),
- David Gardner, administrateur et *Chief Executive Officer*,
- Gina Germano, administrateur,
- Phil Harrison, administrateur,
- Didier Lamouche (administrateur indépendant),
- The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Jeff Lapin, *Chief Operating Officer*.

4.1.1.3 Événements intervenus après le 30 septembre 2009

¹La composition du Conseil d'administration a été modifiée le 10 décembre 2009 (voir Sections 6.1 et 6.4 de la présente actualisation).

En date du 4 novembre 2009, BlueBay s'est engagé, par courrier adressé à la Société à étendre la maturité de la ligne de crédit Banc of America au 31 décembre 2010, soit via Banc of America, soit au travers d'un autre établissement bancaire ou encore à reprendre la ligne de crédit directement dans les mêmes conditions que celles existantes.

4.1.2 Analyse des états financiers consolidés

4.1.2.1 Compte de résultat réel simplifié

En millions d'€ - IFRS5	6 mois	6 mois	Variation	
	clos le 30 septembre 2009	clos le 30 septembre 2008	en m€	en %
Chiffre d'affaires, net	68,5	54,5	14,0	25,7%
Coût des ventes	(32,7)	(25,5)	(7,2)	28,2%
Marge brute	35,8	29,0	6,8	23,4%
% de marge brute	52%	53%	-1%pt	
Frais de recherche et développement	(35,9)	(29,7)	(6,2)	20,9%
Frais marketing et commerciaux	(10,1)	(9,0)	(1,1)	12,2%
Frais généraux et administratifs	(7,5)	(12,5)	5,0	-40,0%
Paiements non cash en actions	(2,2)	(4,7)	2,5	-53,2%
Résultat opérationnel courant	(19,9)	(26,9)	7,0	-26,0%
Coûts de restructuration	(2,0)	(6,8)	4,8	-70,6%
Résultat opérationnel	(21,9)	(33,7)	11,8	-35,0%

(1) *Chiffre d'affaires*

Au premier semestre de l'exercice 2009/2010 (clos le 30 septembre 2009), le chiffre d'affaires, net s'est élevé à 68,5 millions d'euros, contre 54,5 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2008/2009, soit une hausse de 25,7%.

Cette croissance est principalement attribuable :

- au succès de *Ghostbusters: The Video Game*, dont 1 million d'unités ont été vendues le mois du lancement aux Etats-Unis ainsi qu'aux ventes de *The Chronicles of Riddick: Assault on Dark Athena* et de *Champions Online* (bien que le chiffre d'affaires de la période ne comprenne qu'une portion du chiffre d'affaires généré par les ventes des boîtes du jeu *Champions Online*, car il est comptabilisé sur la durée de vie estimée d'un abonné).
- à la croissance du chiffre d'affaires généré par la distribution de produits d'éditeurs tiers, qui représente environ 30 % du chiffre d'affaires aux Etats-Unis (contre 3 % pour la même période l'année dernière), suite au développement d'accords de distribution locaux. Enfin, les activités de licence, comme par exemple l'accord signé avec Sony Europe pour le lancement de *Ghostbusters: The Video Game* en exclusivité sur PlayStation en Europe, ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires aux Etats-Unis.
- et malgré une baisse du chiffre d'affaires généré par les activités européennes et autres en raison d'un nombre inférieur de nouvelles sorties sur la période (*The Chronicles of Riddick: Assault on Dark Athena* et *Champions Online*).

La répartition du chiffre d'affaires par plateforme pour le premier semestre de l'exercice 2009/2010 reflète toujours la part importante des consoles de nouvelle génération, avec une croissance des jeux vidéo vendus pour Playstation 3 et toujours une forte contribution de ceux vendus pour Xbox 360 (relativement stable par rapport à la même période l'année dernière). En outre, le pourcentage de jeux vendus pour consoles grand public (Wii et DS de Nintendo) est en baisse par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (en raison de la croissance des produits de nouvelle génération), bien qu'ils représentent toujours une contribution importante au chiffre d'affaires (environ 20 % du chiffre d'affaires total). Enfin, le segment PC (ordinateurs personnels) est stable, malgré la forte baisse du marché sur ce segment, ceci illustre l'accent croissant porté sur les jeux Internet.

Le chiffre d'affaires consolidé par plateformes se décompose de la manière suivante:

Total résultat opérationnel	(21,8)	(33,7)
------------------------------------	---------------	---------------

* Principalement Atari Inc

	6 mois clos le 30 septembre 2009	6 mois clos le 30 septembre 2008
PS3	19%	14%
Xbox 360	30%	31%
NDS	8%	7%
Wii	9%	13%

(2) **Marge brute**

La marge brute du premier semestre de l'exercice 2009/2010 s'élève à 52 % du chiffre d'affaires, contre 53 % pour la même période de l'exercice précédent. L'amélioration de la marge générée par les accords de licence a été compensée par la part croissante du chiffre d'affaires généré par la distribution de produits d'éditeurs tiers aux Etats-Unis, à plus faibles marges.

(3) **Frais de recherche et développement**

Au premier semestre de l'exercice 2009/2010, les frais de recherche et développement se sont élevés à 35,9 millions d'euros, contre 29,7 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2008/2009. Ils comprennent une charge liée aux pertes de valeur des actifs incorporels (principalement des jeux et des licences, dont *Champions Online* et *Test Drive Unlimited 2*) pour un montant de 14,2 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2009/2010, contre 5 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2008/2009. Hors dépréciations, les frais de recherche et développement auraient diminué de 12,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les autres frais incluent les coûts de développement n'ayant pas encore atteint le stade de faisabilité technique, les coûts de l'activité online, les coûts de tests et de localisation ainsi que certains coûts d'organisation.

(4) **Frais marketing et commerciaux**

Les frais marketing et commerciaux s'élèvent à 10,1 millions d'euros, contre 9,0 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2008/2009. La hausse de 1,1 million d'euros s'explique principalement par les dépenses de marketing engendrées au titres des nouvelles sorties majeures comme *Ghostbusters: The Video Game*, *The Chronicles of Riddick: Assault on Dark Athena* et *Champions Online*. En pourcentage du chiffre d'affaires, net, les frais de marketing et commerciaux ont reculé d'environ 1,8 point en raison du meilleur contrôle des coûts aux Etats-Unis.

(5) **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs ont diminué d'environ 40 % à 7,5 millions d'euros, contre 12,5 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2008/2009. Ces économies s'expliquent principalement par les plans de restructuration initiés par Atari en mai 2008 et avril 2009, dont l'objectif des actions stratégiques entreprises était entre autre la réduction des frais généraux et administratifs. Elles s'expliquent également par des économies supplémentaires liées à l'acquisition en octobre 2008 du reliquat des intérêts minoritaires détenus pas la Société dans d'Atari Inc., et par l'élimination des coûts liés à la suppression des coûts imputables à la cotation d'Atari Inc. aux Etats-Unis.

(6) **Paiements non cash en actions (incentive)**

Les paiements non cash en action s'élèvent à 2,2 millions d'euros, contre 4,7 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2008/2009. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des charges relatives au départ de certains membres dirigeants, compensée par de nouvelles charges passées au titre de nouveaux paiements non cash en action attribués à de nouveaux membres de la Direction.

(7) **Coûts de restructuration**

Les coûts de restructuration s'élèvent à 2,0 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2008/2009, ces derniers se rapportant aux réductions d'effectifs et aux charges liées à des locaux non utilisés suite au plan de restructuration d'Atari. Les 2,0 millions d'euros de coûts du premier semestre de l'exercice résultent principalement de cession de baux.

(8) **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel est en amélioration de 11,8 millions d'euros, les pertes s'élevant à -21,9 millions d'euros, contre -33,7 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2008/2009, principalement en raison de l'amélioration significative du résultat opérationnel courant et de la baisse des coûts de restructuration.

4.1.2.2 Autres éléments du compte de résultat

En millions d'€ - IFRS5	6 mois	6 mois	Variation	
	clos le 30 septembre 2009	clos le 30 septembre 2008	en m€	en %
Résultat opérationnel	(21,9)	(33,7)	11,8	-35,0%
Coût de l'endettement financier	(4,8)	(2,8)	(2,0)	71,4%
Autres produits et charges financiers	(2,3)	(2,0)	(0,3)	15,0%
Impôt sur les résultats	0,1	(0,1)	0,2	-200,0%
Résultat net des activités poursuivies	(28,9)	(38,6)	9,7	-25,1%
Résultat des activités non poursuivies	1,9	(12,7)	14,6	-115,0%
Résultat net de l'ensemble consolidé	(27,0)	(51,3)	24,3	-47,4%
Intérêts minoritaires	3,8	0,7	3,1	442,9%
Résultat net (Part du Groupe)	(23,2)	(50,6)	27,4	-54,2%

(1) **Coût de l'endettement financier**

Le coût de l'endettement financier augmente d'environ 2,0 millions d'euros, en raison d'un niveau de dettes financières plus élevé sur le premier semestre 2009/2010 que sur le premier semestre 2008/2009. Au cours de ce dernier, la Société n'avait pas utilisé sa ligne de crédit Banc of America, ce qui limitait significativement le coût de l'endettement financier sur la période.

(2) **Autres produits et charges financiers**

Les autres produits et charges financiers sont quasi-stables par rapport au premier semestre de l'exercice 2009/2010 comparé au premier semestre de l'exercice 2008/2009 et s'élèvent à -2,3 millions d'euros.

(3) **Résultat des activités non poursuivies**

Le 7 juillet 2009, la cession à Namco Bandai Games Europe de sa participation de 66 % dans Namco Bandai Partners a été finalisée et Atari a reçu à ce titre un paiement en numéraire d'environ 36,3 millions d'euros, sur la base d'une valeur d'entreprise de Namco Bandai Partners de 60 millions d'euros, ajustés de la trésorerie, de la dette et des ajustements de prix estimé. Au titre de cette opération, Atari a enregistré un gain de cession d'environ 13,2 millions d'euros dans ses comptes du premier semestre de l'exercice 2009/2010, compensé par les pertes d'environ 11,3 millions d'euros générées par Namco Bandai Partners au cours de premier trimestre. Atari et Namco Bandai Games Europe ne sont pas parvenus à un accord définitif sur l'ajustement de dette nette et un processus d'audit indépendant sera effectué. Le management a ainsi enregistré dans ses comptes sa meilleure estimation du prix de cession mais le processus d'arbitrage pourrait aboutir à une conclusion différente ce qui aurait pour conséquence un impact positif ou négatif sur les comptes de la société. Les pertes de 12,7 millions d'euros représentent les 6 mois de pertes générées par Namco Bandai Partners au titre du premier semestre 2008/2009.

(4) **Intérêts minoritaires**

Au premier semestre de l'exercice 2008/2009, cet élément comprenait principalement les intérêts minoritaires liés aux résultats d'Atari, Inc. Le 8 octobre 2008 Atari, Inc. est devenu filiale à 100 % d'Atari. Au premier semestre 2009/2010, les intérêts minoritaires correspondaient principalement à la

part des pertes de Namco Bandai Partners au premier trimestre imputable à Namco Bandai Games Europe.

(5) **Résultat net part du Groupe**

Le résultat net part du Groupe pour le premier semestre de l'exercice 2009/2010 s'élève à -23,2 millions d'euros, contre -50,6 millions d'euros au premier semestre 2008/2009.

4.1.2.3 Contribution de chacune des zones

La contribution de chacune des zones géographiques au compte de résultat consolidé figure ci-dessous (retraité selon IFRS5):

En millions d'€	6 mois	6 mois
	clos le 30 septembre 2009	clos le 30 septembre 2008
Chiffre d'affaires		
Activités aux Etats-Unis	55,0	36,3
Activités européennes	12,7	18,0
Asie	-	-
Corporate	0,8	0,2
Total chiffre d'affaires	68,5	54,5
Résultat opérationnel		
Activités aux Etats-Unis	(14,5)	(15,0)
Activités européennes	(0,9)	(4,2)
Asie	-	(0,2)
Corporate	(6,5)	(14,3)
Total résultat opérationnel	(21,9)	(33,7)

Les activités aux Etats-Unis représentent 80,3 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 66,6 % au premier semestre de l'exercice 2008/2009). Elles ont été le principal moteur de croissance sur la période, avec un chiffre d'affaires à 55,0 millions d'euros de chiffre d'affaires (+38,0 % à taux de change constant), contre 36,3 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2008/2009. Cette croissance est attribuable principalement au succès de *Ghostbusters: The Video Game* (dont 1 million d'unités ont été vendues le mois du lancement aux Etats-Unis), ainsi qu'aux ventes de *The Chronicles of Riddick: Assault on Dark Athena* et de *Champions Online*. Enfin, les activités de licence, comme par exemple l'accord signé avec Sony Europe pour le lancement de *Ghostbusters: The Video Game* en exclusivité sur PlayStation en Europe, ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires aux Etats-Unis. Au premier semestre de l'exercice 2009/2010, les activités aux Etats-Unis ont enregistré une perte opérationnelle de -14,4 millions d'euros (contre -15,0 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2008/2009), en raison principalement de l'impact de pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles de 14,2 millions d'euros, principalement liées à *Champions Online* et *Test Drive Unlimited 2*.

Les activités européennes et asiatiques représentent 18,5 % du chiffre d'affaires consolidé avec un nombre inférieur de nouvelles sorties sur la période (*The Chronicles of Riddick: Assault on Dark Athena* et *Champions Online*). Le résultat opérationnel du premier semestre 2008/2009 est négatif à -0,9 million d'euros, contre un résultat opérationnel positif de 4,4 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2008/2009.

La division « corporate » a généré de faibles revenus dans le cadre de certains services qu'elle fournit à des parties tierces ainsi que les revenus relatifs à des contrats de sous location, pour les deux périodes de comparaison. La division « corporate » a enregistré, au titre du premier semestre de l'exercice 2009/2010, 6,5 millions de pertes relatives aux frais généraux et aux coûts de restructuration, contre 14,3 millions d'euros de pertes au premier semestre de l'exercice 2008/2009.

4.1.2.4 Bilan consolidé

(1) Bilan consolidé simplifié au 30 septembre 2009 et au 31 mars 2009

<i>en millions d'€</i>	Atari 30 septembre 2009	Atari 31 mars 2009	Ecart
Goodwill	22,6	34,9	(12,3)
Immobilisations incorporelles	29,7	44,6	(14,9)
Immobilisations corporelles	4,1	4,9	(0,8)
Autres actifs non courant	2,5	3,5	(1,0)
Actifs non courants	58,9	87,9	(29,0)
Stocks	2,9	3,0	(0,1)
Clients et comptes rattachés	8,1	19,1	(11,0)
Autres actifs courants	7,3	8,7	(1,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17,5	5,9	11,6
Actifs détenus en vue de la vente	-	85,3	(85,3)
Actifs courants	35,8	122,0	(86,2)
Total actif	94,7	209,9	(115,2)
Capitaux propres (part du groupe)	(42,6)	(17,5)	(25,1)
Intérêts minoritaires	0,1	(8,8)	8,9
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	(42,5)	(26,3)	(16,2)
Povisions pour risques et charges non courantes	0,1	0,2	(0,1)
Dettes financières non courantes	11,1	11,2	(0,1)
Autres passifs non courants	18,0	26,9	(8,9)
Passifs non courants	29,2	38,3	(9,1)
Povisions pour risques et charges courantes	10,9	8,0	2,9
Dettes financières courantes	47,7	51,1	(3,4)
Dettes fournisseurs	32,6	49,2	(16,6)
Autres passifs courants	16,8	21,8	(5,0)
Passifs détenus en vue de la vente	-	67,8	(67,8)
Passifs courants	108,0	197,9	(89,9)
Total passif	94,7	209,9	(115,2)

(2) Capitaux propres

Au 30 septembre 2009, les capitaux propres consolidés sont en baisse pour s'élever à -42,5 millions d'euros, contre -26,3 millions d'euros au 31 mars 2009. Le tableau ci-après illustre les variations pendant la période :

<i>En millions d'€ - IFRS5</i>	Passif
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2009	(26,3)
Ecart de conversion	(1,6)
Païement en actions	2,2
Pertes nettes	(27,0)
Acquisition de Cryptic Studios	(2,6)
Exercice de BSA	0,1
Cession de la participation de 66 % dans NBP	12,7
Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2009	(42,5)

Les principaux changements sur la période reflètent principalement la perte nette de -27,0 millions d'euros, l'actualisation du prix d'acquisition de Cryptic Studios conformément à IFRS 3 ainsi que les réserves de conversion. Ces éléments ont été compensés par les changements relatifs au paiement en action et l'impact de la cession de la participation de 66 % détenue par Atari dans Namco Bandai Partners.

(3) Trésorerie nette / (endettement net)

Au 30 septembre 2009, le Groupe enregistre un endettement net de 41,3 millions d'euros, contre un endettement net de 56,4 millions d'euros à la fin de l'exercice fiscal 2008/2009. L'endettement net se décompose comme suit :

en millions d'€	30-sept-09	31-mars-09	Ecart
OCEANE 2011 et 2020	(5,9)	(5,9)	-
ORANE	(3,6)	(3,0)	(0,6)
Ligne de crédit Banc of America	(39,4)	(46,9)	7,5
Autres	(9,9)	(6,5)	(3,4)
Total de l'endettement	(58,8)	(62,3)	3,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17,5	5,9	11,6
Endettement net	(41,3)	(56,4)	15,1

La trésorerie nette / (endettement net), est définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie diminués des dettes financières courantes et non courantes.

Au 30 septembre 2009, l'amélioration de la trésorerie et équivalents de trésorerie (+11,6 millions d'euros) est principalement due à une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts positive de 4,3 millions d'euros sur le semestre (en raison des premiers effets des plans de réduction des coûts et de la nouvelle stratégie d'édition annoncée en mai 2009) ainsi qu'à l'impact des 36,3 millions d'euros reçus en numéraire en juillet 2009 suite à la vente de la participation de 66 % dans Namco Bandai Partners. Cette amélioration a été en partie compensée par le remboursement de la ligne de crédit Banc of America (8,2 millions d'euros en net, dont environ 25,0 millions d'euros remboursés suite à la finalisation de la vente de Namco Bandai Partners) et par les investissements de recherche et développement (internes et externalisés) et de licences (12 millions d'euros).

en millions d'€	30-sept-09
< Septembre 2010	47,7
< Septembre 2011	6,2
< Septembre 2012	0,7
< Septembre 2013	-
Au-delà	4,2
Total	58,8

Le montant de 47,7 millions d'euros dont la maturité est inférieure au 31 mars 2010 est principalement composé du passif courant de 46,0 millions d'euros se rapportant à la ligne de crédit Banc of America ainsi que des intérêts à payer y afférent.

La ligne de crédit Banc of America expire le 31 décembre 2009 et le montant maximum de tirage s'élève à 61,8 millions d'euros. Au 30 septembre 2009, le montant non tiré par la Société s'élevait à 22,4 millions d'euros. En date du 4 novembre 2009, BlueBay s'est engagé, par courrier adressé à la Société, à étendre la maturité de la ligne de crédit Banc of America au 31 décembre 2010, soit via Banc Of America, soit au travers d'un autre établissement bancaire ou encore à reprendre la ligne de crédit directement dans les mêmes conditions que celles existantes.

Le ratio endettement net sur capitaux propres s'établit comme suit :

en millions d'€	30-sept-09	31-mars-09
Endettement net	(41,3)	(56,4)
Capitaux propres part du Groupe (CPG)	(42,6)	(17,5)
Capitaux propres (CP)	(42,5)	(26,3)
Ratio endettement net sur CPG	96,9%	322,3%
Ratio endettement net sur CP	97,2%	214,4%

(4) Autres éléments du bilan

Le goodwill s'élève à 22,6 millions d'euros au 30 septembre 2009, contre 34,9 millions d'euros au 31 mars 2009. Cette variation s'explique par (i) une baisse de 9,5 millions d'euros suite à la réduction du montant du complément de prix enregistré pour Cryptic Studios (relatif à *Champions Online*) et par (ii) des impacts de change.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 29,7 millions d'euros au 30 septembre 2009, contre 44,6 millions d'euros au 31 mars 2009. Les actifs inscrits au bilan au 30 septembre 2009 comprennent pour l'essentiel 20,0 millions d'euros d'immobilisations incorporelles de Cryptic Studios, 2,8 millions d'euros au titre de *Ghostbusters: The Video Game* et 6,9 millions d'euros au titre des marques et

autres jeux, dont la licence Hasbro. Les actifs inscrits au bilan au 31 mars 2009 comprennent pour l'essentiel 22,2 millions d'euros d'immobilisations incorporelles de Cryptic Studios, 14,5 millions d'euros au titre de *Ghostbusters: The Video Game*, *The Chronicles of Riddick : Assault on Dark Athena* et d'autres jeux devant être commercialisés et 3,1 millions d'euros au titre des marques et autres jeux, dont la licence Hasbro.

Les autres actifs non courants comprennent principalement des dépôts de valeurs mobilières et s'élèvent à 2,5 millions d'euros au 30 septembre 2009, contre 3,5 millions d'euros au 31 mars 2009. Au 31 mars 2009, les 3,5 millions étaient principalement composés de dépôts de valeurs mobilières ainsi que d'actifs d'impôts différés sur la recherche et développement.

Le fonds de roulement (qui correspond aux actifs courants diminués des passifs courants, hors passifs porteurs d'intérêts à court terme) au 30 septembre 2009 était déficitaire de 42,0 millions d'euros, contre un déficit de 48,2 millions d'euros au 31 mars 2009. Cette amélioration s'explique principalement par une hausse de la trésorerie issue des opérations avant coût de l'endettement financier net et impôts positive de 4,3 millions d'euros sur le semestre ainsi que par des coûts de structure moins élevés. Ces éléments ont été également impactés favorablement par le calendrier de sortie des titres sur la période.

Les autres passifs non courants (y compris les provisions courantes) s'élèvent à 18,0 millions d'euros au 30 septembre 2009 (27,1 millions d'euros au 31 mars 2009). Ils comprennent principalement 4,6 millions d'euros relatifs à des paiements conditionnels liés à l'acquisition de Cryptic Studios, 5,4 millions d'euros de minimums garantis relatifs aux contrats d'exploitation de la licence Hasbro et environ 6,9 millions d'euros de passifs d'impôts différés liés à l'acquisition de Cryptic Studios. Au 31 mars 2009, les 27,1 millions d'euros comprennent principalement 11,0 millions d'euros relatifs à des paiements conditionnels liés à l'acquisition de Cryptic Studios, 6,2 millions d'euros de minimums garantis relatifs aux contrats d'exploitation de la licence Hasbro et environ 7,4 millions d'euros de passifs d'impôts différés liés à l'acquisition de Cryptic Studios.

4.1.2.5 Flux de trésorerie consolidés

Au 30 septembre 2009, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 17,5 millions d'euros, contre 5,9 millions d'euros au 31 mars 2009. La ligne du bilan « actifs détenus en vue de la vente » comprenait environ 15,3 millions d'euros de trésorerie au 31 mars 2009. Après prise en compte de ce montant, la trésorerie nette a diminué d'environ 3,7 millions d'euros.

Au cours de la période, les principales ressources financières de la société étaient principalement constituées de:

- 36,3 millions d'euros de numéraire reçus suite à la vente de la participation de la Société de 66 % dans Namco Bandai Partners à Namco Bandai Games Europe,
- emprunts pour un montant de 19,6 millions d'euros (principalement liés à la ligne de crédit Banc of America), et
- 4,3 millions d'euros de capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts.

Les principaux emplois de la période étaient principalement constitués de:

- remboursement de 27,8 millions d'euros des dettes financières (principalement, la ligne de crédit Banc of America)
- décaissements de 15,8 millions d'euros au titre des activités non poursuivies
- 12,2 millions d'euros de dépenses de recherche et développement (internes et externes) et de frais de licence
- décaissements net en raison de la variation du besoin en fonds de roulement et d'autres activités d'investissement pour 8,1 millions d'euros.

4.1.3 Perspectives pour l'exercice 2009/2010

4.1.3.1 Perspectives

La Société a décidé de reconnaître une portion importante du chiffre d'affaires généré par les produits en ligne massivement multi-joueurs (MMO) sur la durée d'abonnement estimée, plutôt qu'au moment de la vente. Cette décision relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que d'autres facteurs amènent la Société à anticiper désormais un résultat opérationnel courant à l'équilibre ou légèrement négatif pour le second semestre de l'exercice en cours, contre un résultat opérationnel courant à l'équilibre ou au dessus attendu précédemment, hors éléments non récurrents dans les deux cas.

4.1.3.2 Calendrier de sorties

De plus, le calendrier de sorties prévues pour cet exercice / le début d'année prochaine est le suivant :

- *Backyard Football '10* (sur Wii, PS2, X-Box 360, sorti en octobre)
- *Photo sauce*, la première application sur réseau social par le studio de Londres sortie en Octobre
- *Ghostbusters: The Video Game* (en Europe sur PC, X-Box360, Wii, DS) et la version PSP en novembre 2009
- *Puzzler World* (sur DS aux Etats-Unis, téléchargeable sur Atari.com pour PC, sortie prévue en décembre 2009)
- *Star Trek Online*, sortie PC prévue le 2 février 2010 aux Etats-Unis et dans la foulée dans le monde
- *Champions Online*, sortie prévue sur consoles en 2010
- *Project Runway*, inspiré de la série de télé réalité à succès, sortie prévue sur Wii au printemps 2010
- *Atari.com*, relancé en novembre 2009 avec des jeux et d'autres nouvelles fonctions.

4.1.4 Annexes à l'analyse des états financiers consolidés

Atari considère que le résultat net ajusté, une mesure à caractère non strictement comptable, est un indicateur significatif de la performance opérationnelle et financière du groupe. La direction d'Atari utilise le résultat net ajusté car celui-ci permet de fournir une meilleure indication de la performance des activités courantes, notamment pour le second semestre de l'exercice 2008/2009 (qui est la période de comparaison la plus significative car elle comprend la majeure partie des coûts liés à la transformation), le résultat net ajusté est ajusté de la plupart des éléments non récurrents et non opérationnels liés aux coûts de transformation.

Le résultat net ajusté doit être considéré comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux informations à caractère strictement comptable.

	1er semestre 2009/2010	1er semestre 2008/2009
Résultat net réel	(23,2)	(50,6)
Ajustements	-	-
Coûts de restructuration	2,0	6,8
Résultat des activités non poursuivies	(1,9)	11,7
Intérêts minoritaires relatifs à NBP	(3,8)	-
Résultat net ajusté	(26,9)	(32,1)

Note : les données financières 2008/2009 et 2009/2010 sont des données IFRS et ont été retraitées quand applicable, conformément à l'application de l'IFRS5. Le résultat net de Namco Bandai Partners, activité cédée au 7 juillet 2009, est comptabilisé en activités non poursuivies à compter du 1er avril 2007. Le chiffre d'affaires ainsi que le résultat opérationnel courant pour les exercices 2008/2009 et 2009/2010 ne comprennent pas Namco Bandai Partners.

4.2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

4.2.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30-sept.-09 (6 mois)	30-sept.-08 (6 mois)****
Produit des activités ordinaires	Note 3	68,5	54,5
Coût des ventes		(32,7)	(25,5)
Marge brute		35,8	29,0
Frais de recherche et développement	Note 8	(35,9)	(29,7)
Frais marketing et commerciaux		(10,1)	(9,0)
Frais généraux et administratifs		(7,5)	(12,5)
Paiement non cash en actions**	Note 9	(2,2)	(4,7)
Résultat opérationnel courant		(19,9)	(26,9)
Coûts de restructuration	Note 10	(2,0)	(6,8)
RESULTAT OPERATIONNEL	Note 3	(21,9)	(33,7)
Coût de l'endettement financier	Note 11	(4,8)	(2,8)
Autres produits et charges financiers	Note 11	(2,3)	(2,0)
Impôt sur les résultats		0,1	(0,1)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(28,9)	(38,6)
Résultat des activités non poursuivies		1,9	(12,7)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(27,0)	(51,3)
Intérêts minoritaires		3,8	0,7
RESULTAT NET (Part du Groupe)		(23,2)	(50,6)
Résultat net par action (en euros)			
Activités poursuivies et non poursuivies		-	-
-de base		(1,77)	(3,91)
-dilué		(1,77)	(3,91)
Activités poursuivies (***)			
-de base		(2,20)	(2,99)
-dilué		(2,20)	(2,99)
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (*)		13 141 757	12 925 655
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation (*)		13 141 757	12 925 655

(*) Les nombres moyens pondérés de titres en circulation au titre des exercices présentés sont retraités de l'opération de regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008 comme si cette opération avait toujours existé.

(**) Charge associée aux options de souscription d'actions, actions gratuites et bonus « incentive » par paiement en actions.

(***) Le résultat net par action au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008 tient compte du retraitement effectué sur le compte de résultat consolidé conformément à l'application de la norme IFRS5.

(****) En application de la norme IFRS5, le compte de résultat au 30 septembre 2008 a été retraité de manière à présenter les activités non poursuivies (Distribution Europe et Distribution Asie) sur une ligne séparée.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

4.2.2 Etat de résultat global consolidé

(en millions d'euros)	30-sept.-09 (6 mois)	30-sept-08 (6 mois)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(27,0)	(51,3)
Eléments directement reconnus en capitaux propres :		
Variation de l'ecart de conversion	(1,6)	5,2
Total du résultat directement reconnu en capitaux propres	(1,6)	5,2
RESULTAT GLOBAL	(28,6)	(46,1)
Dont :		
Part revenant au Groupe	(24,8)	(45,9)
Part revenant aux minoritaires	(3,8)	(0,2)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

4.2.3 Etat consolidé de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	30-sept-09	31-mars-09
Goodwill	Note 4	22,6	34,9
Immobilisations incorporelles	Note 5	29,7	44,6
Immobilisations corporelles		4,1	4,9
Actifs financiers non courants		2,5	3,5
Actifs non courants		58,9	87,9
Stocks		2,9	3,0
Clients et comptes rattachés		8,1	19,1
Actifs d'impôts exigibles		0,1	1,1
Autres actifs courants		7,2	7,6
Trésorerie et équivalent de trésorerie		17,5	5,9
Actifs détenus en vue de la vente		-	85,3
Actifs courants		35,8	122,0
Total actif		94,7	209,9
Capital	Note 6	13,2	12,9
Primes d'émission		224,1	224,3
Réserves consolidées		(279,9)	(254,7)
Capitaux propres (part du Groupe)		(42,6)	(17,5)
Intérêts minoritaires		0,1	(8,8)
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		(42,5)	(26,3)
Provisions pour risques et charges non courantes		0,1	0,2
Dettes financières non courantes	Note 7	11,1	11,2
Impôts différés passifs		6,7	7,4
Autres passifs non courants		11,3	19,5
Passifs non courants		29,2	38,3
Provisions pour risques et charges courantes		10,9	8,0
Dettes financières courantes	Note 7	47,7	51,1
Dettes fournisseurs		32,6	49,2
Dettes d'impôts exigibles		0,4	0,4
Autres passifs courants		16,4	21,4
Passifs détenus en vue de la vente		-	67,8
Passifs courants		108,0	197,9
Total passif		94,7	209,9

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

4.2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	30-sept-09	30-sept-08*
Résultat net de l'ensemble consolidé	(27,0)	(51,3)
Résultat net des activités non poursuivies	(1,9)	12,7
Charges et produits sans effets sur la trésorerie		
Dotation (reprise) aux amortissements et sur provisions sur actifs non courants	24,4	26,6
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilées	2,2	4,7
Perte / (profit) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres	1,9	0,6
Coût de l'endettement financier	4,8	2,7
Charges d'impôts (exigible et différée)	(0,1)	0,1
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	4,3	(3,9)
Impôts versés	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		
Stocks	(0,1)	0,4
Créances clients	12,9	0,5
Dettes fournisseurs	16,3	(5,5)
Autres actifs et passifs courants	(2,2)	(26,8)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité - Activités non poursuivies	(32,5)	1,8
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité - Activités poursuivies	31,2	(35,3)
Décaissements sur acquisition ou augmentation		
Immobilisations incorporelles	(12,2)	(15,3)
Immobilisations corporelles	(0,2)	(0,3)
Actifs financiers non courants	(0,1)	(0,1)
Encaissements sur cessions ou remboursement		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	0,2	-
Actifs financiers non courants	1,5	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement - Activités non poursuivies	22,0	(0,1)
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement - Activités poursuivies	(10,8)	(15,7)
Fonds nets reçus par:		
Augmentation de capital	-	0,1
Emission des Oranes	-	-
Augmentation des dettes financières	19,6	0,4
Fonds nets décaissés par:		
Intérêts et frais financiers nets versés	(0,8)	(1,1)
Diminution des dettes financières	(27,0)	(2,8)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement - Activités non poursuivies	(5,3)	0,4
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement - Activités poursuivies	(8,2)	(3,4)
Incidence des variations du cours des devises	(0,1)	0,9
Variation de la trésorerie nette	(3,7)	(51,4)
TRESORERIE :	30-sept-09	30-sept-08
Solde à l'ouverture	21,2	83,4
Solde à la clôture (a)	17,5	32,0
Variation	(3,7)	(51,4)
(a) dont :		
Disponibilités		
Activité non poursuivies	-	15,0
Activité poursuivies	17,3	15,7
Valeurs mobilières de placement		
Activité non poursuivies	-	-
Activité poursuivies	0,2	1,3
Total	17,5	32,0

* En application de la norme IFRS5, le tableau de flux de trésorerie au 30 septembre 2008 a été retraité de manière à présenter les activités non poursuivies (Distribution Europe et Distribution Asie) sur une ligne séparée.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

4.2.5 Variation des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres consolidés s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Titres autodétenus	Réserves Consolidées	Ecarts de conversion	Capitaux propres, part groupe	Minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 1er avril 2008	12,8	1 100,1	(0,1)	(939,7)	(19,7)	153,4	6,5	159,9
Résultat de la période	-	-	-	(50,6)	-	(50,6)	(0,7)	(51,3)
Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	4,7	4,7	0,5	5,2
Résultat global du 1er semestre 2008	-	-	-	(50,6)	4,7	(45,9)	(0,2)	(46,1)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	0,1	(0,1)	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	4,5	-	4,5	-	4,5
Solde au 30 septembre 2008	12,9	1 100,0	(0,1)	(985,8)	(15,0)	112,0	6,3	118,3
Résultat de la période	-	-	-	(175,5)	-	(175,5)	(0,1)	(175,6)
Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	3,3	3,3	(0,3)	3,0
Résultat global du 2ème semestre 2009	-	-	-	(175,5)	3,3	(172,2)	(0,4)	(172,6)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission des Orane et OPES (1)	-	36,5	-	-	-	36,5	-	36,5
Paiement en actions	-	-	-	1,8	-	1,8	-	1,8
Rachat des intérêts minoritaires d'Atari Inc (2)	-	-	-	0,5	(0,5)	-	(5,9)	(5,9)
Acquisition de Cryptic studios (3)	-	-	-	4,4	-	4,4	-	4,4
Cession de 34% de Distribution Partners (4)	-	-	-	(0,4)	0,4	-	(8,8)	(8,8)
Apurement du compte "report à nouveau" et "autres réserves" (5)	-	(912,2)	-	912,2	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2009	12,9	224,3	(0,1)	(242,8)	(11,8)	(17,5)	(8,8)	(26,3)
Résultat de la période	-	-	-	(23,2)	-	(23,2)	(3,8)	(27,0)
Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	(1,6)	(1,6)	-	(1,6)
Résultat global du 1er semestre 2010	-	-	-	(23,2)	(1,6)	(24,8)	(3,8)	(28,6)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	0,4	(0,3)	-	-	-	0,1	-	0,1
Paiements en actions	-	-	-	2,2	-	2,2	-	2,2
Acquisition de Cryptic studios (3)	-	-	-	(2,6)	-	(2,6)	-	(2,6)
Cession de 66% de Distribution Partners (4)	-	-	-	5,4	(5,4)	-	12,7	12,7
Solde au 30 septembre 2009	13,3	224,0	(0,1)	(261,0)	(18,8)	(42,6)	0,1	(42,5)

(1) En janvier 2009, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes assorties de BSA (ORANE-BSA), ayant pour échéance le 1^{er} avril 2014. Cet emprunt obligataire d'une valeur nominale de 40,5 millions d'euros comprend une composante capitaux propres et une composante passif financier. L'incidence de cet instrument se décompose comme suit :

	Capitaux propres	Dettes financières
- Valeur nominale	39,8	0,7
- Frais d'émission	(2,9)	-
	-----	-----
	36,9	0,7

Par ailleurs, des frais complémentaires liés à l'émission des ORANE 2008 ainsi qu'aux offres publiques d'échange simplifiées ont été comptabilisés en diminution des capitaux propres pour 0,4 millions d'euros.

(2) Le 9 octobre 2008, la Société a annoncé avoir finalisé l'acquisition des intérêts minoritaires de sa principale filiale américaine, Atari, Inc.

(3) Le 9 décembre 2008, le Groupe a annoncé la conclusion d'un accord portant sur l'acquisition de l'intégralité du capital de Cryptic Studios Inc. L'impact en capitaux propres de 4,4 millions d'euros est représentatif de la dette payable en actions pour le complément de prix aux actionnaires cédant de Cryptic Studios Inc. Depuis la date d'acquisition, des changements ont été apportés aux hypothèses de revenus futurs. En conséquence, au 30 septembre 2009, l'acquisition de Cryptic Studios a un impact cumulé positif de 1,8 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés.

(4) En février 2009, le Groupe a signé la vente de 34% de sa participation détenue dans Namco Bandai Partners à Namco Bandai Games Europe. En mars 2009, conformément aux termes du partenariat stratégique avec Namco Bandai Games Europe, Atari a exercé son option de vente afin de céder sa participation de 66% dans Namco Bandai Partners. Le 7 juillet 2009, Atari a finalisé la cession de ses activités de distribution en Europe et Asie (voir note 2.4)

(5) Conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 septembre 2008, le Groupe a procédé à l'apurement des comptes de « report à nouveau » et « autres réserves ».

NOTE 1 – BASE DE PREPARATION POUR L'INFORMATION INTERMEDIAIRE

Atari SA (ci-après « Atari » ou la « Société »), dont l'activité consiste en la conception, la production, l'édition et la distribution de logiciels de jeux interactifs, destinés à une grande variété de systèmes (consoles de jeux, PC, etc.). Le produit des activités ordinaires du Groupe provient, pour l'essentiel, des ventes et licences de produits créés en interne ou de produits créés par des tiers extérieurs et faisant l'objet de contrats d'édition, de la distribution des produits d'autres éditeurs et de la production de logiciels pour le compte de tiers. La clientèle du Groupe est composée de distributeurs généralistes, de magasins spécialisés dans les logiciels de jeux, de grandes surfaces spécialisées dans l'informatique et d'autres éditeurs et distributeurs répartis dans le monde entier.

Le siège social de la Société est situé au 1, place Verrazzano 69009 Lyon (France).

Les états financiers consolidés résumés sont présentés en millions d'euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 10 novembre 2009.

1.1. PRINCIPES APPLIQUÉS AUX COMPTES INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés du Groupe Atari au 30 septembre 2009 ont été établis :

- conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations applicables pour la préparation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 et approuvées par l'Union européenne,
- conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire »,
- selon les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2009.

S'agissant d'états financiers résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises par les normes IFRS pour les états financiers annuels et ils doivent être lus conjointement avec les états

financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2009, tel que publiés dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2009 sous le numéro 09-0600.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application deviendra obligatoire pour la préparation des états financiers consolidés clos le 31 mars 2010 ou postérieurement (voir note 1.3 ci-dessous).

RECONNAISSANCE DU REVENU – PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Du fait de la sortie de jeux « online », et s'agissant de transactions significatives et nouvelles pour Atari, le Groupe a été amené à compléter ses principes comptables. Les éléments suivants viennent en complément de la note 2 (Règles et méthodes comptables) du rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Au regard des dispositions de la norme IAS 18 - Produits des Activités Ordinaires, la reconnaissance des revenus nets prend en compte (en déduction) :

- certaines incitations commerciales telles que les frais de coopération commerciale
- certaines remises accordées pour paiements anticipés.

Ventes de logiciels de jeux

Les revenus correspondant aux ventes de logiciels de jeux sont constatés à la date de livraison des produits aux clients, une provision étant comptabilisée en diminution des ventes au titre des retours estimés pour le montant net de la vente. Aux termes des contrats avec ses clients, le Groupe n'est pas tenu d'accepter les retours, mais il peut autoriser l'échange des produits vendus à certains clients. En outre, le Groupe peut fournir des garanties de reprise ou accorder des remises en cas d'invendus ou d'autres avantages à certains clients. Dans ce cas, la direction du Groupe estime le montant des avoirs à venir et constitue une provision qui figure dans le poste « Clients et comptes rattachés » au bilan consolidé. Par ailleurs, le Groupe évalue très régulièrement la solvabilité de ses clients et les provisions destinées à couvrir les pertes éventuelles sont constatées en « Frais marketing et commerciaux » et dans le poste « Clients et comptes rattachés ».

Le Groupe considère que les ventes de boîtes de jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne nécessitant un abonnement ainsi que tout pack d'extension et autres services associés à des jeux en ligne doivent être comptabilisés comme une seule transaction. En conséquence le chiffre d'affaires généré par ces produits est reconnu de manière différée en fonction de la durée de vie estimée de la relation avec le client.

Abonnements au service en ligne

Le chiffre d'affaires généré par les abonnements aux jeux en ligne dépend de la durée de l'abonnement et de l'usage permettant au consommateur de rejoindre notre communauté de joueurs online sur une base mensuelle. Ce service est en outre identifié de manière distincte de par le fait que le consommateur ait prépayé une prestation définie. Ainsi, le chiffre d'affaires est reconnu de manière différée sur la base de la durée des services. Les revenus des abonnements en ligne, correspondant aux produits des abonnements et autres services liés sont constatés en vente d'abonnements, produits des ventes de licences et autres revenus.

Ventes de licences

Dans le cadre de certains contrats de licence, les concessionnaires sont autorisés à faire des copies des logiciels de jeux en contrepartie d'une redevance minimum garantie. Cette redevance est comptabilisée en revenus à la date de livraison de l'exemplaire original ou du premier exemplaire du logiciel. Le revenu complémentaire, provenant des ventes qui excèdent le nombre d'exemplaires couverts par la redevance minimum garantie, est comptabilisé au fur et à mesure que les ventes sont réalisées.

Services

Le revenu correspondant aux prestations de développement et d'édition effectuées pour le compte de tiers comprend les redevances ou autres rémunérations perçues, qui sont considérées comme acquises et comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure que le service est rendu.

1.2. APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le Groupe a enregistré des pertes importantes au cours des exercices précédents et au cours du premier semestre de l'exercice 2009/2010. Au 30 septembre 2009, les capitaux propres (part Groupe) s'élèvent à -42,6 millions d'euros, incluant une perte nette sur le premier semestre de l'exercice 2009/2010 de 23,2 millions d'euros. A cette même date, l'endettement net s'élève à 41,3 millions d'euros (58,8 millions d'euros d'endettement financier diminués de 17,5 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie) et le Groupe possède une capacité de tirage sur sa ligne de crédit d'environ 22,4 millions d'euros.

Au 30 septembre 2009, Atari a finalisé la cession de sa participation de 66% dans Namco Bandai Partners encaissant à ce titre 36,3 millions d'euros de trésorerie (voir note 2.4 Finalisation de la cession de la participation de 66% détenue par Atari dans Namco Bandai Partners à Namco Bandai Games Europe). Par ailleurs, le Groupe a réduit de manière significative ses dépenses administratives (diminution de 5,0 millions d'euros comparativement aux six mois clos le 30 septembre 2008). La Société a également réduit le montant de sa dette financière en procédant au remboursement d'une partie de sa ligne de crédit Banc of America pour environ 7,5 millions d'euros net et prévoit d'étendre la maturité de la totalité de sa ligne de crédit à décembre 2010. Dans l'hypothèse où les négociations entre la Société et Banc of America relatives à la prolongation de la maturité de cette ligne de crédit n'aboutiraient pas, BlueBay s'est engagée par courrier en date du 4 novembre 2009 auprès de la Société à lui consentir, à échéance de la ligne de crédit Banc of America, un prêt d'actionnaire ayant des modalités proches de la ligne de crédit actuellement utilisée : un prêt de 61,8 millions d'euros portant intérêt au même taux que celui de la ligne de crédit actuelle et dont la maturité serait étendue au 31 décembre 2010 (voir note 7 Endettement).

Sur la base du budget révisé pour l'exercice 2009/2010 et du plan d'affaires pour l'exercice 2010/2011 tel qu'approuvés par le Conseil d'administration et incluant une réduction complémentaires des coûts administratifs pour environ 1,5 million d'euros, la Direction de la Société estime que ses ressources financières, après prise en compte de la ligne de crédit de la Société auprès de Banc of America, seront suffisantes pour couvrir ses dépenses opérationnelles et ses investissements du Groupe sur les douze mois suivant le 30 septembre 2009.

Sur cette base, le Groupe a préparé ses comptes consolidés en appliquant le principe de continuité d'exploitation.

La Direction Générale du Groupe considère que les hypothèses retenues sont raisonnables. Néanmoins, du fait des incertitudes inhérentes à des processus de négociation financière et de recentrage stratégique dans un contexte de difficultés économiques, les résultats sont susceptibles d'être différents des prévisions. De telles circonstances pourraient limiter la capacité du Groupe à financer ses opérations courantes et se traduire par des ajustements de la valeur des actifs et passifs du Groupe, notamment des goodwill et des immobilisations incorporelles dont les valeurs totales au bilan consolidé du 30 septembre 2009 sont respectivement de 22,6 et 29,7 millions d'euros.

1.3. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS IFRS APPLICABLES À COMPTER DU 1ER AVRIL 2009

Au 30 septembre 2009, les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} avril 2009, décrites dans la note 2.1 « Règles et méthodes comptables, principes généraux » de l'annexe aux comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 mars 2009 (page 73 du Rapport Financier Annuel 2008/2009 déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2009 sous le numéro 09-0600) ou consultable sur le site <http://corporate.atari.com>, n'ont pas d'incidence matérielle sur les comptes du Groupe Atari, notamment :

- IAS1 révisée (présentation des états financiers) : le Groupe a opté pour la présentation du résultat global sous forme d'un nouvel état distinct présentant des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres. La nouvelle présentation est appliquée pour l'arrêté semestriel du 30 septembre 2009 et n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

- IFRS8 (secteurs opérationnels) : l'application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers au 30 septembre 2009. En effet, compte tenu de la restructuration du Groupe, de la nouvelle orientation stratégique ainsi que du lancement très récent du premier jeu MMO développé par Cryptic studios, l'analyse de la performance du Groupe continue de se faire par zone géographique au 30 septembre 2009. Cependant suite à la réorientation stratégique engagée sur l'exercice précédent dont les principaux effets sont attendus à compter du second semestre 2009/2010, le Groupe envisage de redéfinir son information sectorielle au 31 mars 2010.

1.4. RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité de l'exploitation et sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Les comptes consolidés de l'exercice ont donc été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill, marques notamment), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Ces estimations servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

- évaluations des goodwill et des actifs incorporels,
- valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2),
- évaluation des provisions,
- évaluation des impôts différés.

NOTE 2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

2.1. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

En mai 2009, le Conseil d'administration a donné son accord afin de changer le nom de la société d'Infogrames Entertainment en Atari. Cette décision permettra à la Société de bénéficier plus efficacement de la marque Atari, en capitalisant sur sa renommée mondiale et l'attachement qu'elle suscite auprès des consommateurs, deux éléments-clés pour la mise en œuvre des stratégies online, produits et licences.

2.2 STRATÉGIE D'ÉDITION DU GROUPE

En mai 2009, la Société a annoncé son plan de réorganisation des activités d'édition, visant à maximiser les revenus générés par les Propriétés Intellectuelles (IP) au travers de la monétisation des

licences et du développement d'accords de partenariats d'édition. Notamment, au cours du 1er semestre de l'exercice 2009/2010, les accords suivants ont été conclus :

- Accord exclusif avec *Sony Computer Entertainment Europe* pour le lancement de *Ghostbusters: The Video Game* sur PlayStation en Europe
- Accord de licence exclusif signé avec *The Weinstein Company* afin de développer et d'éditer une série de jeux vidéo inspirée de *Project Runway*.

2.3 MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE RÉDUCTION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRE

Au premier trimestre de l'exercice 2009/2010, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un plan de réorganisation additionnel afin de compenser le prolongement potentiel de la faiblesse de la demande et de faire des progrès sur ses activités online. Cette réorganisation devrait permettre de réduire les dépenses administratives ainsi que le besoin en fonds de roulement, principalement grâce à la vente de l'intégralité de Namco Bandai Partners en Europe, à d'importantes mesures de réductions des dépenses administratives, et à une rationalisation des bureaux du Groupe dans le monde. Ce programme de réduction des coûts devrait être finalisé d'ici la fin de l'exercice 2009/2010.

2.4 FINALISATION DE LA CESSON DE LA PARTICIPATION DE 66 % DÉTENUE PAR ATARI DANS NAMCO BANDAI PARTNERS À NAMCO BANDAI GAMES EUROPE

Le 7 juillet 2009, Atari a finalisé le contrat de cession de sa participation de 66 % dans Namco Bandai Partners à Namco Bandai Games Europe et a reçu à ce titre un paiement en numéraire d'environ 36,3 millions d'euros, sur la base d'une valeur d'entreprise de Namco Bandai Partners de 60 millions d'euros, ajustés de la trésorerie, de la dette et des ajustements de prix estimés. Au titre de cette opération, Atari a enregistré un gain de cession d'environ 13,2 millions d'euros dans ses comptes du 1er semestre de l'exercice 2009/2010. Atari et Namco Bandai Games Europe ne sont pas parvenus à un accord définitif sur le montant de dette nette et un processus d'audit indépendant sera effectué. Le management a ainsi enregistré dans ses comptes sa meilleure estimation du prix de cession mais le processus d'arbitrage pourrait aboutir à une conclusion différente ; ce qui aurait pour conséquence un impact positif ou négatif sur les comptes de la société. Cette opération permet à Atari de se désengager d'une activité de distribution fragmentée en Europe et Asie Pacifique qui n'est plus au cœur de ses objectifs stratégiques, réduisant ainsi fortement les ressources allouées aux besoins de fond de roulement ainsi que les risques associés à cette activité.

2.5 CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

En mai 2009, la Société a annoncé que Phil Harrison quittait ses fonctions opérationnelles au sein du Groupe et que Jeff Lapin rejoignait le Groupe en tant que Chief Operating Officer. Atari a par ailleurs annoncé en septembre 2009 que Michel Combes quittait ses fonctions d'administrateur à compter du 1er octobre 2009 en raison d'autres engagements. Le Conseil d'administration est à ce jour composé de :

- Frank E. Dangeard, Président
- Dominique D'Hinnin, Vice-Président non exécutif, Administrateur indépendant
- Pascal Cagni, Administrateur indépendant
- David Gardner, Administrateur, Directeur Général Exécutif
- Gina Germano, Administrateur
- Phil Harrison, Administrateur
- Didier Lamouche, Administrateur indépendant
- The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Jeff Lapin, Chief Operating Officer.

NOTE 3 – INFORMATION SECTORIELLE

Les principaux agrégats du compte de résultat des activités poursuivies selon la segmentation géographique du Groupe s'analysent ainsi :

Produit des activités ordinaires	30-sept.-09 6 mois	30-sept.-08 6 mois
Etats-Unis	55,0	36,3
Europe	12,7	18,0
Asie	-	-
Corporate	0,8	0,2
Total Groupe	68,5	54,5

Résultat opérationnel	30-sept.-09 6 mois	30-sept.-08 6 mois
Etats-Unis	(14,5)	(15,0)
Europe	(0,9)	(4,2)
Asie	-	(0,2)
Corporate	(6,5)	(14,3)
Total Groupe	(21,9)	(33,7)

NOTE 4 – GOODWILLS

4.1. EVOLUTION SUR LA PÉRIODE

L'évolution des goodwill sur la période se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total
1 avril 2008	77,9
Variation de périmètre	21,2
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	(65,1)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	(3,8)
Différence de conversion	4,7
Autres variations	-
31 mars 2009	34,9
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-
Différence de conversion	(2,8)
Autres variations	(9,5)
30 septembre 2009	22,6

Le goodwill associé à l'Unité Génératrice de Trésorerie « Développement / Edition Online » a été diminué de 9,5 millions d'euros suite à la révision des prévisions de chiffre d'affaires de Cryptic Studios qui est l'un des critères utilisé dans la définition du complément de prix payable aux actionnaires cédants de Cryptic.

4.2. TEST DE DÉPRÉCIATION

Au 30 septembre 2009, le Groupe a procédé, conformément à ses principes comptables, à la revue des indicateurs de perte de valeurs pour chacune de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Cette revue a amené le Groupe à effectuer un test de dépréciation sur l'UGT « Développement / Edition Online ». Le test de dépréciation a été mis en œuvre selon les principes décrits dans la note 2.12 des états financiers consolidés clos le 31 mars 2009.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer la valeur recouvrable de l'UGT « Développement / Edition Online » aux actifs nets correspondants. Cette valeur recouvrable correspond au 30 septembre 2009 à la valeur d'utilité et est essentiellement déterminée à partir de flux de trésorerie futurs d'exploitation basés sur l'activité des cinquante-quatre prochains mois et complétés d'une valeur terminale.

Les principaux paramètres retenus se résument ainsi :

- le taux d'actualisation à 18,6%
- le taux de croissance à l'infini de 3%

La direction a déterminé le taux d'actualisation sur la base d'un coût moyen pondéré du capital reflétant l'estimation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques attachés à l'unité génératrice de trésorerie. Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt, comme requis par la norme IAS36.

Le Groupe a préparé les projections de flux de trésorerie sur la base d'une part, du budget 2009/2010 réactualisé et, d'autre part, les prévisions à 4 ans couvrant les exercices 2010/2011 à 2013/2014. Ces éléments prévisionnels reflètent les meilleures estimations de la direction de la Société.

Ce test a conduit le Groupe à ne pas constater de dépréciation complémentaire au 30 septembre 2009.

Un test de sensibilité a été conduit en faisant varier :

- d'une part le taux d'actualisation de +/- 1 point par rapport au taux retenu de 18,6%
- et, d'autre part, le taux de croissance à l'infini de +/- 1 point par rapport au taux retenu de 3%.

La matrice de sensibilité obtenue fait apparaître qu'en combinant les hypothèses les plus pessimistes la valeur recouvrable de l'UGT Développement / Edition Online reste supérieure à sa valeur comptable.

4.3. RÉPARTITION DES GOODWILL PAR UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE (UGT)

La valeur nette des goodwill se répartit par UGT ainsi :

En millions d'euros	Développement / Edition Produits physiques	Développement / Edition Online	Distribution Zone US	Distribution Zone Europe	Distribution Zone Asie	TOTAL
30-sept-09	-	17,3	5,3	-	-	22,6
31-mars-09	-	29,1	5,8	-	-	34,9

D'autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectées à l'UGT « Développement/Édition Produits Physiques » ; leurs valeurs comptables s'élèvent à 2,6 millions d'euros et 2,9 millions d'euros respectivement au 30 septembre 2009 et au 31 mars 2009.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et leurs évolutions se présentent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jeux	Marques	Licences	Logiciels	autres	Total
Valeur brute						
01/04/2009	84,9	16,7	55,0	32,7	4,8	194,1
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Augmentations	9,4	-	2,8	-	-	12,2
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-	-
Autres variations	(26,7)	(1,5)	(12,4)	(4,5)	(0,5)	(45,6)
30/09/2009	67,6	15,2	45,4	28,2	4,3	160,7
Amortissements et provisions						
01/04/2009	(52,9)	(13,8)	(47,4)	(31,1)	(4,3)	(149,5)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations de l'exercice	(20,1)	-	(3,1)	(0,4)	(0,2)	(23,8)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-	-
Autres variations	26,1	1,3	10,0	4,5	0,4	42,3
30/09/2009	(46,9)	(12,5)	(40,5)	(27,0)	(4,1)	(131,0)
Valeur nette						
01/04/2009	32,0	2,9	7,6	1,6	0,5	44,6
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	(10,7)	-	(0,3)	(0,4)	(0,2)	(11,6)
Cessions / Reprises	-	-	-	-	-	-
Autres variations	(0,6)	(0,2)	(2,4)	-	(0,1)	(3,3)
30/09/2009	20,7	2,7	4,9	1,2	0,2	29,7

L'augmentation des jeux immobilisés sur la période close le 30 septembre 2009 intègre principalement :

- la capitalisation de nouveaux coûts de développement internes pour un montant de 9,1 millions d'euros ;
- la capitalisation des coûts de développement effectués avec des développeurs externes au Groupe pour un montant de 0,3 million d'euros.

Au 30 septembre 2009 les jeux immobilisés en cours de développement s'élèvent à 6,4 millions d'euros contre 22,9 millions d'euros au 31 mars 2009.

Les autres variations correspondent principalement à des écarts de change ainsi qu'à des mises au rebut.

La dotation aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles constatée dans le compte de résultat consolidé du Groupe s'est élevée à 23,8 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 septembre 2009 contre 26,4 millions d'euros au 30 septembre 2008. Ce montant intègre une perte de valeur sur les jeux à hauteur de 14,2 millions d'euros au 30 septembre 2009 contre 6,9 millions d'euros au 30 septembre 2008.

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Au 30 septembre 2009, le capital se compose de 13 270 047 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 1,0 euro. La variation du nombre d'actions en circulation se présente ainsi :

(en unités)	30-sept.-09	31-mars-09
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	12 973 390	12 842 390
Augmentation de capital	-	-
Exercice de BSA	4 076	6 605
Conversion d'Oranes	290 075	124 395
Conversion d'Océanes	36	-
Stocks option levés	-	-
Actions auto-détenues	-	-
Nombre d'actions en circulation à la clôture	13 267 577	12 973 390

Sur la période close le 30 septembre 2009, le principal mouvement correspond à la conversion de 290 075 Oranes qui a donné lieu à la création de 290 075 actions.

Au 30 septembre 2009, il reste 20 758 139 BSA 2006/2007 et 2 074 766 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment respectivement jusqu'au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2012 pouvant donner lieu à la création de 209 657 actions pour les BSA 2006/2007 et 2 074 766 actions pour les BSA 2009.

NOTE 7 – ENDETTEMENT

7.1. ENDETTEMENT PAR NATURE

L'endettement financier du Groupe et sa variation se détaillent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Océane 2011	Océanes 2020	Oranes	BOA	Emprunts et dettes financières divers	Total
Courant	-	-	-	46,9	4,2	51,1
Non courant	5,3	0,6	3,0	-	2,3	11,2
Endettement au 31 mars 2009	5,3	0,6	3,0	46,9	6,5	62,3
Variation durant la période						
Augmentation	-	-	-	19,0	4,6	23,6
Remboursement	-	-	-	(26,5)	(1,0)	(27,5)
Application IAS 32 - 39 et augmentation des intérêt courus	-	-	0,6	-	-	0,6
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	0,1	0,1
Différence de conversion	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)
Endettement au 30 septembre 2009	5,3	0,6	3,6	39,4	9,9	58,8
Courant	-	-	-	39,4	8,3	47,7
Non courant	5,3	0,6	3,6	-	1,6	11,1
Endettement au 30 septembre 2009	5,3	0,6	3,6	39,4	9,9	58,8

Les emprunts et dettes financières divers s'élèvent au 30 septembre 2009 à 9,9 millions d'euros qui sont composés des éléments suivants :

- intérêts et frais Banc of America pour 6,6 millions d'euros ;
- lease-back pour 2,5 millions d'euros ;
- autres dettes court terme de 0,8 million d'euros.

LIGNE DE CRÉDIT BANC OF AMERICA

Au 30 septembre 2009, le montant de la ligne de crédit s'élève à 61,8 millions d'euros utilisables en numéraire ou en stand-by. L'utilisation de cette ligne en numéraire porte intérêt au taux Euribor 3M + 850 points de base. En cas d'utilisation sous forme de stand-by, la ligne porte intérêt à 3%.

Au 30 septembre 2009 et au 31 mars 2009, la ligne était utilisée comme suit :

(en millions d'euros)	30-sept-09	31-mars-09
Ligne de crédit court terme et moyen terme (historique)	-	-
Nouvelle ligne de crédit (numéraire)	39,4	46,9
Sous-total	39,4	46,9
Nouvelle ligne de crédit (Stand-by)	-	-
Total de la ligne BOA utilisée	39,4	46,9

Garanties et covenants

Au 31 mars 2008, Banc of America avait renoncé à exercer ses droits en cas de non respect des ratios financiers et de nouveaux covenants devaient être renégociés pour les trimestres postérieurs à cette date. A fin septembre 2009, les négociations ne sont pas finalisées. En conséquence le Groupe n'a pas de covenants à respecter pour la ligne de crédit Banc of America au 30 septembre 2009.

7.2. ENDETTEMENT PAR MATURITÉ

Les emprunts du Groupe par maturité se ventilent ainsi :

(en millions d'euros)	30-sept.-09
< Septembre 2010	47,7
< Septembre 2011	6,2
< Septembre 2012	0,7
< Septembre 2013	-
Au-delà	4,2
Total	58,8

Le montant de 47,7 millions d'euros dont la maturité est inférieure au 30 septembre 2010 est principalement constitué de la ligne de crédit Banc Of America, dont la maturité était fixée au 31 décembre 2009, et des intérêts et frais pour respectivement 39,4 millions d'euros et 6,6 millions d'euros.

En date du 4 novembre 2009, BlueBay s'est engagé, par courrier adressé à la société à étendre la maturité de la ligne de crédit Banc Of America au 31 décembre 2010, soit via Banc Of America, soit au travers d'un autre établissement bancaire ou encore à reprendre la ligne de crédit directement dans les mêmes conditions que celles existantes.

7.3. ENDETTEMENT PAR DEVISE

La répartition par devises des emprunts du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30-sept.-09	31-mars-09
Devises de l'Union Monétaire Européenne	56,3	59,1
Dollars américains	2,5	3,2
Autres devises	-	-
Total	58,8	62,3

7.4 ANALYSE DE LA DETTE PAR TAUX (FIXE – VARIABLE)

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30-sept.-09	31-mars-09
Taux variable	46,9	50,0
Taux fixe	11,9	12,3
Total	58,8	62,3

Au 30 septembre 2009, la dette à taux fixe est principalement constituée des OCEANES 2011 et 2020, des ORANES et du lease-back.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts serait de 0,3 million d'euro au 30 septembre 2009 contre une charge complémentaire d'environ 0,4 million d'euros au 31 mars 2009.

NOTE 8 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2008, les frais de recherche et développement se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30-sept.-09	30-sept.-08
Charge d'amortissement et de dépréciation des jeux immobilisés	(23,0)	(22,9)
Testing, QA et localisation	(2,3)	(1,6)
Coûts de pré-production	-	(1,8)
Autres charges de R&D	(10,6)	(3,4)
Frais de Recherche et Développement	(35,9)	(29,7)

NOTE 9 – PAIEMENTS EN ACTIONS

9.1. CHARGES DE LA PÉRIODE

La charge au titre des paiements en actions s'analyse comme suit :

(en million d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Attributions gratuites d'actions Atari SA	1,1	(0,1)
Plans de stock options Atari SA	1,6	3,2
Plans de stock options Atari, Inc.	-	0,1
Bonus incentive	(0,5)	1,4
Cotisation patronale sur attributions gratuites et plans d'options	-	0,1
Charge constatée au titre des paiements fondés sur des actions	2,2	4,7

Le produit relatif au bonus incentive résulte de l'annulation des droits concernant un membre de la direction générale de la Société suite à la fin de ses fonctions en tant que Directeur Général Délégué.

9.2. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La société octroie des options de souscription d'actions. Ces options sont attribuées aux cadres dirigeants et aux cadres supérieurs ainsi qu'aux autres salariés qui ont contribué aux performances du groupe. Lors de la date d'attribution de ces options, le prix d'exercice fixé est proche de celui de la valeur de marché des actions. Les options sont attribuées pour huit ans et la période d'acquisition s'établit entre zéro et quatre ans.

Par ailleurs Atari Inc., filiale détenue indirectement à 51,39% par la Société au 31 mars 2008 maintenait son propre plan de stock-options. Le 9 octobre 2008, la Société a annoncé avoir finalisé l'acquisition des minoritaires d'Atari, Inc. qui devient alors filiale à 100%. Lors de cette opération, les plans de stock-options de la filiale Atari, Inc. ont été annulés en contrepartie d'un versement en numéraire aux détenteurs d'options.

Les données relatives aux plans d'options de souscription d'actions en cours de la Société sont récapitulées ci après :

	2009-2010		2008-2009	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen
Nombre d'options non levées à l'ouverture	275 613	18,2	275 658	19,0
Alloués	1 200	5,2	317	13,1
Annulées	(145 603)	13,8	(308)	54,7
Exercées	-	-	-	-
Caduques	-	-	(54)	806,8
Nombre d'options non levées à la clôture	131 210	14,9	275 613	18,2
Dont exerçables	46 118	41,2	70 322	36,1

Suite au regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008 et à l'ajustement effectué sur les parités en date du 4 février 2009, la parité d'exercice des options sur actions de la Société est désormais la suivante : 100,51 options donnent droit à 1 action. Pour les options de souscription d'actions allouées postérieurement à cette date, la parité d'exercice est la suivante : 1 option donne droit à 1 action.

Au titre de ces plans d'options, une charge de 1,6 millions d'euros a été comptabilisée au 30 septembre 2009 contre une charge de 3,3 millions d'euros au 30 septembre 2008.

9.3. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ALLOUÉES DURANT LA PÉRIODE

Des options ont été attribuées sur l'exercice à des cadres dirigeants qui ont contribué aux performances du Groupe. Comme décrit en note 2.17 des annexes aux comptes consolidés du rapport financier annuel de l'exercice 2008/2009, la juste valeur des options est calculée à la date d'octroi d'après le modèle de Black & Scholes. Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

Le groupe a déterminé la juste valeur des options octroyées par la Société en 2009-2010 sur la base des hypothèses :

Principales hypothèses	2009 - 2010
Modèle de valorisation	Black & Scholes
Prix de l'action à la date de l'attribution	5,26 €
Prix d'exercice à la date d'attribution (par action)	5,15 €
Volatilité attendue	91,55%
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	1,86%
Taux de dividende attendu	0,00%
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	7,59 €

La volatilité mesure la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte période de temps, plus cet actif est dit volatil. Selon IFRS 2, la durée d'historique du prix du sous-jacent nécessaire à la détermination de la volatilité doit être égale à la durée de vie attendue des options. Sur la base de l'historique des distributions du Groupe, aucun dividende n'est anticipé.

Le taux sans risque retenu est le taux des OAT de même maturité que la durée de vie estimée du plan aux différentes dates d'octroi des plans.

9.4. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Au cours du premier semestre de l'exercice 2008/09 une nouvelle attribution d'actions gratuites a eu lieu à un membre de la direction générale, conformément aux autorisations de l'assemblée générale du 15 novembre 2006. Des attributions d'actions gratuites ont par ailleurs été rendues caduques suite à la non réalisation de certains critères de performance.

L'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence au sein du Groupe à la date d'acquisition et généralement à la réalisation de conditions de performances. Une fois acquis les titres doivent être conservés pendant une durée de deux ans.

Le tableau ci-après présente une synthèse des mouvements ayant affecté les actions gratuites attribuées au cours des exercices 2008/09 et 2009/10 :

	2009-2010	2008-2009
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'ouverture	487 417	639 584
Attribution	-	472 685
Annulation	(78 781)	(624 852)
Acquisition définitive	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées à la clôture	408 636	487 417

9.5. AUTRES PAIEMENTS EN ACTIONS

La Société a alloué à deux dirigeants de la Société au cours du dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2008 un bonus complémentaire dénommé « incentive » basé sur le montant de la capitalisation boursière de la Société ; la valeur maximale de ces bonus peut atteindre un montant total de 35 millions d'euros. Dans le cas où la capitalisation boursière de la Société, sur une base proportionnelle entièrement diluée, dépasserait en moyenne pendant trois mois d'affilée et au plus tard le 31 mars 2013 un montant estimé à la date de signature du contrat de 500 millions d'euros, les

deux dirigeants seraient éligibles au versement d'un bonus complémentaire ; ce dernier sera égal à respectivement 3,75% et 5,0% de la variation de la capitalisation boursière entre 500 millions d'euros et 900 millions d'euros pour chacun des deux dirigeants. Cette rémunération variable qui peut se dénouer en totale discrétion de la Société soit en numéraire soit en actions de la Société entre dans le champ de la norme IFRS 2. Au 30 septembre 2009, un produit de 0,5 million d'euros a été comptabilisé au titre du « bonus incentive », résultant du départ de l'un des dirigeants contre une charge de 1,4 millions d'euros au 30 septembre 2008.

NOTE 10 – COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30-sept.-09	30-sept.-08
Réduction d'effectifs	0,3	(5,5)
Bureaux inutilisés	(1,7)	(0,3)
Honoraires et autres	(0,6)	(1,0)
Total	(2,0)	(6,8)

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30-sept.-09	30-sept.-08
Intérêts sur endettement obligataire	(0,6)	(0,3)
Intérêts bancaires	(4,0)	(2,9)
Autres	(0,2)	0,4
Cout net de l'endettement	(4,8)	(2,8)
Résultat de change	(2,9)	(1,8)
Autres produits (charges) financiers	0,6	(0,2)
Autres charges et produits financiers	(2,3)	(2,0)
Résultat financier net	(7,1)	(4,8)

Le coût de l'endettement financier net est une charge de 4,8 millions d'euros au 30 septembre 2009 contre 2,8 millions d'euros au 30 septembre 2008. Cette évolution résulte essentiellement de l'utilisation de la ligne de crédit Banc of America sur le premier semestre de l'exercice.

NOTE 12 – ACTIVITES NON POURSUIVIES

12.1. RÉSULTAT SUR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES

Conformément à la norme IFRS5 dont les principes sont repris en note 1.2, le résultat net des activités non poursuivies comprend l'ensemble du résultat des activités de distribution physique de jeux vidéo en Europe, Asie, Afrique, Moyen-Orient, et Amérique du Sud. Le détail du compte de résultat de ces activités reclassé dans la ligne «résultat net des activités non poursuivies» du compte de résultat consolidé d'Atari est le suivant :

(en millions d'euros)	30-sept.-09	30-sept.-08
Produit des activités non poursuivies	26,2	77,4
Coût des ventes	(19,8)	(57,6)
Marge brute	6,4	19,8
Frais de recherche et développement	(0,1)	(2,5)
Frais marketing et commerciaux	(8,0)	(19,3)
Frais généraux et administratifs	(10,1)	(8,1)
Résultat opérationnel courant - activités non poursuivies	(11,8)	(10,1)
Résultat de cession d'actifs	13,2	-
Coûts de restructuration	(0,2)	(2,2)
RESULTAT OPERATIONNEL - activités non poursuivies	1,2	(12,3)
Coût de l'endettement financier	(0,4)	(0,3)
Autres produits et charges financiers	(0,1)	-
Impôt sur les résultats	1,2	(0,1)
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	1,9	(12,7)

12.2. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

(en millions d'euros)	30-sept.-09	31-mars-09
Goodwill, net	-	3,8
Immobilisations incorporelles	-	0,6
Immobilisations corporelles	-	0,8
Actifs financiers non courants, net	-	0,2
Autres actifs non courants	-	-
Impôts différés actifs, net	-	5,3
Actifs non courants	-	10,7
Stocks, net	-	20,3
Clients et comptes rattachés	-	27,8
Actifs d'impôts exigibles	-	1,0
Autres actifs courants	-	10,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	15,3
Actifs courants	-	74,6
Actifs détenus en vue de la vente	-	85,3

(en millions d'euros)	30-sept.-09	31-mars-09
Provisions pour risques et charges non courantes	-	0,8
Dettes financières non courantes	-	15,3
Impôts différés passifs	-	0,1
Passifs non courants	-	16,2
Provisions pour risques et charges courantes	-	3,1
Dettes financières courantes	-	12,8
Dettes fournisseurs	-	24,9
Dettes d'impôts exigibles	-	0,3
Autres passifs courants	-	10,5
Passifs courants	-	51,6
Passif détenus en vue de la vente	-	67,8

12.3. INFORMATION SECTORIELLE SUR LES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

	30-sept.-09	30-sept.-08
Produit des activités non poursuivies		
Europe	19,5	59,3
Asie	6,7	18,1
Total des activités non poursuivies	26,2	77,4

	30-sept.-09	30-sept.-08
Résultat opérationnel des activités non poursuivies		
Europe	1,4	(13,8)
Asie	(0,2)	1,5
Total des activités non poursuivies	1,2	(12,3)

12.4. TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR LES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

(En millions d'euros)	30-sept.-09	30-sept.-08
Résultat net des activités non poursuivies	1,9	(12,7)
Charges et produits sans effets sur la trésorerie	(13,5)	0,4
Coût de l'endettement financier	0,4	0,4
Charges d'impôts (exigible et différée)	(1,2)	0,1
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(12,4)	(11,8)
Impôts versés	-	(0,1)
Variation du besoin en fonds de roulement	(20,1)	13,7
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité	(32,5)	1,8
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement	22,0	(0,1)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement	(5,4)	0,4
Incidence des variations du cours des devises	0,6	(0,3)
Variation de la trésorerie nette	(15,3)	1,8
TRESORERIE :		
Solde à l'ouverture	15,3	13,2
Solde à la clôture	-	15,0
Variation	(15,3)	1,8

NOTE 13 – REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 12 décembre 2008, le Groupe a acquis la société Cryptic Studios, Inc., un leader du développement, de l'édition et de l'exploitation des jeux en ligne massivement multi-joueurs (MMO). Ce studio américain dispose de jeux « dernier cri » ainsi que d'une technologie de pointe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31-mars-09
Montant versé en numéraire	19,7
Complément de prix	15,4
Coûts directs liés à l'acquisition	3,6
Total coût d'acquisition	38,7

<i>(en millions d'euros)</i>	31-mars-09
Total juste valeur des actifs net acquis	8,2
Goodwill	30,5
Total coût d'acquisition	38,7

La cession et l'apport par les actionnaires cédants de Cryptic à la Société de la totalité de leurs actions Cryptic et l'annulation des options de souscription d'actions Cryptic par leurs détenteurs ont été rémunérés en numéraire pour un montant net de frais de transaction de 23,3 millions d'euros. Par ailleurs, le contrat de Cession et d'Apport prévoit un complément de prix ainsi qu'un bonus.

Depuis la date d'acquisition, des changements ont été apportés aux hypothèses de revenus futurs. En conséquence, au 30 septembre 2009, la juste valeur du complément de prix a été évaluée à 5,4 millions d'euros avec un taux d'actualisation de 13%. Ces changements n'ont aucune incidence sur les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

NOTE 14 – PASSIFS EVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives ou fiscales. Les risques juridiques significatifs du Groupe sont présentés ci-dessous.

14.1. LITIGE ENTRE UN ANCIEN SALARIÉ ET LA SOCIÉTÉ

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17,0 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant.

Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative au cours de l'exercice 2008/2009. L'audience n'a pas été fixée et cette affaire ne devrait pas être jugée avant le mois de janvier 2010.

Au regard de la procédure en cours et des informations disponibles, la Société considère que ce litige doit être comptabilisé en passifs éventuels conformément à l'IAS 37. Ainsi, aucune provision significative n'a été comptabilisée pour ce litige.

14.2. FONDS DE PRODUCTION BVT CONTRE ATARI EUROPE SAS

Ce litige concerne deux entités allemandes, les fonds de production BVT, qui, aux termes d'une série de contrats conclus avec différentes sociétés du Groupe, ont financé la production de certains titres de logiciels interactifs.

Suite à des échanges de correspondances et un audit en décembre 2008, les fonds BVT ont entamé une procédure en février et mars 2009 en Allemagne, invoquant la violation par Atari Europe de

plusieurs obligations contractuelles découlant des contrats d'édition qui liaient les fonds à cette dernière. Les demandes formulées par les fonds devant les juridictions allemandes s'élèvent à 2 millions d'euros.

Atari Europe a déposé ses conclusions devant la Cour de Munich, contestant chacune des allégations de la partie adverse et début novembre 2009 un dépôt complet a été fait auprès des tribunaux compétents. Une audience devrait avoir lieu à la fin du mois de novembre 2009. Au 30 septembre 2009, la Société a passé une provision dans ses comptes consolidés pour le risque estimé sur ce litige.

14.3. HASBRO CONTRE ATARI SA

Au mois de septembre 2009, Hasbro, Inc. a notifié à la Société une sous-licence illégitime ou un transfert de droits au profit du distributeur européen du Groupe. En réponse à cette notification, la Société a adressé à Hasbro, Inc. un courrier clarifiant la nature de la relation entre le Groupe et son distributeur en Europe et réfutant les faits allégués. Au 30 septembre 2009, le Groupe n'avait reçu aucune réponse de la part de Hasbro, Inc. En conséquence, la Société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision à cet égard.

NOTE 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent être synthétisés de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30-sept.-09	31-mars-09
Engagements donnés		
Contrats de location simple non résiliables	16,1	18,8
Contrats de développement et contrats de licences	2,2	16,1
Total des engagements donnés	18,3	34,9
Engagements reçus		
Engagements par signature (standby, LC, crédit documentaire...)	22,5	15,0
Total des engagements reçus	22,5	15,0

NOTE 16 – PARTIES LIEES

16.1 RELATION AVEC BLUEBAY ET SES AFFILIÉS

Au 30 septembre 2009, en tant qu'actionnaire principal, BlueBay est représenté par 1 administrateur physique (Madame Gina Germano) ainsi que par le fonds BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Jeff Lapin, au sein du Conseil d'administration d'Atari. Par ailleurs, Frank E. Dangeard, Président non exécutif du Conseil d'administration d'Atari, a été nommé conseiller spécial de BlueBay sur l'exercice clos le 31 mars 2009.

Sur la période close le 30 septembre 2009, BlueBay et des fonds affiliés n'ont pas réalisé de transaction spécifique avec le Groupe. Néanmoins, BlueBay s'est engagé par lettre signée le 4 novembre 2009 à faciliter l'extension de la ligne de crédit Banc of America au 31 décembre 2010.

16.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Au 30 septembre 2009 et 31 mars 2009, les rémunérations et avantages attribués aux membres exécutifs et/ou administrateurs du Groupe se décomposent comme suit :

(En millions d'Euros)	30-sept.-09	31-mars-09
Avantages à court terme		
Rémunération fixe	1,8	2,0
Rémunération variable	(0,4)	0,6
Primes exceptionnelles	-	0,1
Indemnités de rupture	-	1,7
Jetons de présence	-	0,5
Autres avantages		
Avantages accordés au personnel	-	-
Rémunérations payées en actions (hors contribution patronale)	2,2	6,0
Total	3,6	10,9

Le produit constaté en rémunération variable correspond à des reprises de provision sur bonus au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

NOTE 17 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

17.1 ENGAGEMENT DE BLUEBAY SUR L'EXTENSION DE LA LIGNE DE CREDIT BANC OF AMERICA

En date du 4 novembre 2009, BlueBay s'est engagé, par courrier adressé à la société à étendre la maturité de la ligne de crédit Banc Of America au 31 décembre 2010, soit via Banc Of America, soit au travers d'un autre établissement bancaire ou encore à reprendre la ligne de crédit directement dans les mêmes conditions que celles existantes.

4.3 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste que, à ma connaissance, les comptes semestriels consolidés résumés du premier semestre 2009/2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité semestriel présente un tableau fidèle des événements marquants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Fait à Lyon, le 23 novembre 2009

Monsieur David GARDNER

Directeur Général d'Atari S.A.

4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2009/2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ATARI, relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans un contexte, décrit dans la note 1.4 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés, de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 mars 2009. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés, qui expose les hypothèses retenues au regard du principe de continuité de l'exploitation et mentionne l'existence d'une incertitude relative à cette continuité.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Lyon et Villeurbanne, le 24 novembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

PIN Associés

Deloitte & Associés

Jean-François PIN

Dominique Valette

5 INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIÉTÉ

5.1 CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2009 le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élevait à la somme de 13.269.203 euros divisé en 13.269.203 actions d'une valeur nominale de 1 euro entièrement souscrites et libérées.

5.2 CAPITAL AUTORISÉ

Le tableau ci-dessous résume les délégations en cours ainsi que celles qui ont été utilisées postérieurement au 31 mars 2009.

Nature de la délégation	Date de l'AG Référence de la résolution	Durée Terme	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (m€)	Utilisation au cours de la période écoulée	Montant nominal disponible (m€)
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	19 janvier 2009	26 mois	75 ⁽²⁾	Non utilisé	48,1
	1 ^{ère} résolution	18 mars 2011	(sur la durée)		
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	19 janvier 2009	26 mois	75 ⁽²⁾	Non utilisé	48,1
	2 ^{ème} résolution	18 mars 2011	(sur la durée)		
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	30 septembre 2009	18 mois	75	Non utilisé	48,1
	17 ^{ème} résolution	18 mars 2011			
Autorisation donnée au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée	19 janvier 2009	26 mois	Dans une limite de 10 % du capital social ⁽¹⁾	Non utilisé	
	3 ^{ème} résolution	18 mars 2011			

Nature de la délégation	Date de l'AG Référence de la résolution	Durée Terme	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (m€)	Utilisation au cours de la période écoulée	Montant nominal disponible (m€)
Délégation de compétence à l'effet de décider de l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société	19 janvier 2009	26 mois	75 ⁽²⁾ (sur la durée)	Visa AMF n° 08-299 du 23/12/08 Offre publique d'échange simplifiée sur les ORANE 2008 et les BSA 2006/2007. Suite à l'OPE, émission de 1 479 871 ORANE 2009 (ratio de conversion: 17 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2009) et de 1 673 502 BSA 2009 (prix d'exercice: 6€)	48,1
	4 ^{ème} résolution	18 mars 2011			
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	19 janvier 2009	26 mois	Dans une limite de 10 % du capital social ⁽¹⁾	Non utilisé	
	5 ^{ème} résolution	18 mars 2011			
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	25 septembre 2008	26 mois	Dans une limite de 10 % du capital social ⁽¹⁾	Dans le cadre de l'acquisition de Cryptic Studios en décembre 2008, création de 2 110 022 obligations convertibles en actions, dont 1 055 011 OC de catégorie « A » et 1 055 011 OC de catégorie « B »	
	27 ^{ème} résolution	24 novembre 2010			
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	25 septembre 2008	26 mois	15	Non utilisé	15
	28 ^{ème} résolution	24 novembre	(sur la durée)		

Nature de la délégation	Date de l'AG Référence de la résolution	Durée Terme	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (m€)	Utilisation au cours de la période écoulée	Montant nominal disponible (m€)
		2010			
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider une ou plusieurs émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	19 janvier 2009	18 mois	75 ⁽²⁾	Non utilisé	48,1
	6 ^{ème} résolution	18 juin 2010	(sur la durée)		
Délégation au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	30 septembre 2009	26 mois	3 ⁽²⁾	Non utilisé	48,1
	18 ^{ème} résolution	30 novembre 2011			
Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	25 septembre 2008	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois.	Non utilisé	
	22 ^{ème} résolution	24 novembre 2010			
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'attribuer des actions gratuites	15 novembre 2006	38 mois	Dans la limite de 10 % du capital social	Allocation d'actions gratuites au profit de Monsieur Fabrice Hamaide (approbation du Conseil le 9 septembre 2008)	0.5
	16 ^{ème} résolution	14 janvier 2010			
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en fixant librement le prix d'émission	15 novembre 2006	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social	Non utilisé	

Nature de la délégation	Date de l'AG Référence de la résolution	Durée Terme	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (m€)	Utilisation au cours de la période écoulée	Montant nominal disponible (m€)
	11 ^{ème} résolution	14 janvier 2009			
Délégation au Conseil d'administration aux fins d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	27 septembre 2007	38 mois	Limite de l'article L. 225-182 du Code de commerce	Allocation d'options de souscription au profit de Monsieur Fabrice Hamaide (approbation du Conseil le 9 septembre 2008) (3)	
	11 ^{ème} résolution	26 novembre 2010			

- (1) La valeur nominale d'une action est de 1 euro. Au 30 septembre 2009, le capital social de la Société s'élevait à 13.269.203 euros, composé de 13.269.203 actions.
- (2) Les plafonds en montant nominal au titre des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 19 janvier 2009 et de la 17^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2009 sont communs.
- (3) Lors du Conseil du 25 mai 2009, cette délégation a été utilisée aux fins d'attribution d'options de souscription d'actions au profit de Messieurs Jeff Lapin (900.000 options) et Jim Wilson (300 000 stock-options).

5.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social de la Société depuis la date de dépôt du document de référence, soit le 31 juillet 2009, jusqu'au 30 septembre 2009 :

	Nombre cumulé d'actions	En numéraire ou apports	Prime d'émission (fusion)	Par incorporation	Capital (en €)
30/03/2009					
Exercice de BSA	12 976 069	209	1 720		12 976 069 €
31/05/2009					
Exercice d'OCEANE	12 976 105	36	11 273		12 976 105 €
31/05/2009					
Exercice d'ORANE et BSA	13 186 691	210 586	676 361		13 186 691 €
30/06/2009					
Exercice de BSA	13 187 486	795	5 091		13 187 486 €
31/07/2009					
Exercice de BSA	13 188 044	558	5 631		13 188 044 €
31/08/2009					
Exercice d'ORANE	13 268 178	80 134	242 966		13 268 178 €
31/08/2009					
Exercice de BSA	13 269 203	1 025	5 620		13 269 203 €
31/08/2009					
Exercice de BSA	13 270 047	844	4 499		13 270 047 €

Programmes de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 30 septembre 2009 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois, l'achat d'un nombre d'actions de la Société dans la limite de 10 % du montant total des actions composant le capital de la Société à la date à laquelle le Conseil ferait usage de cette délégation, étant toutefois précisé que le nombre maximum d'actions détenues par la société après ces achats ne pourra en aucun cas excéder 10 % du capital (soit à titre indicatif 1 326 920 actions). La durée de ce programme s'étend jusqu'au 30 mars 2011.

Les objectifs du nouveau programme de rachat d'actions sont notamment l'animation et la liquidité du marché, la remise de titres dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou encore l'attribution, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à des actions existantes de la Société.

La mise en œuvre de l'actuel programme d'achat d'actions est réalisée par le biais d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, conclu le 7 avril 2009 avec la société Crédit Agricole Cheuvreux sur la base d'un apport initial de 200 000 euros et de 0 titres, consacré essentiellement à l'animation des titres.

Contrats de liquidité au 30 septembre 2009

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à Crédit Agricole Cheuvreux, à la date du 30 septembre 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 73 titres
- 207 332,38 €

Du 7 avril 2009, date de mise en œuvre du précédent contrat au 30 septembre 2009 date à laquelle il y a été mis fin, les achats cumulés dans le cadre du contrat de liquidité ont porté sur 113 717 actions (soit 0,86 % du capital social) pour une valeur de 561 065 euros et les ventes cumulées sur 113 644 actions (soit 0,86 % du capital social) pour une valeur de 568 397 euros.

5.4 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

A la connaissance de la Société, la répartition du capital s'établissait de la façon suivante au 30 septembre 2009 :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
BlueBay ⁽¹⁾	4 044 891	30,5% ⁽³⁾	4 044 891	30,4%
Auto-détention	2 543	ns	-	0%
Public ⁽²⁾	9 222 613	69,5%	9 243 663	69,6%
TOTAL	13 270 047	100,00%	13 288 554	100,00%

⁽¹⁾ via les Fonds BlueBay.

⁽²⁾ dont GLG qui a déclaré à la Société avoir cédé une partie de sa participation en date du 8 mai 2009 portant ainsi sa participation à 483 245 actions de la Société (soit 3,64% du capital de la Société à cette date) et 483 245 droits de vote (soit 3,64% des droits de vote de la Société en date du 30 septembre 2009).

⁽³⁾ sur une base entièrement diluée, BlueBay détient 67,51% du capital et 67,49% des droits de vote de la Société.

5.5 INFORMATIONS RELATIVES À LA DILUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CONSÉCUTIVEMENT AUX OPÉRATIONS INTERVENUES SUR SON CAPITAL POTENTIEL

Le tableau ci-dessous présente la dilution du capital de la Société susceptible de résulter de la conversion, de l'échange ou de l'exercice des titres et droits donnant accès au capital émis par la Société :

(En date du 30 septembre 2009)

Nature des éléments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Nombre d'instruments en circulation au 30 septembre 2009 (6)	Prix d'exercice en euros (1)	Identités des détenteurs de ces instruments	Date limite d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments (2)	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments (% du capital social au 30 septembre 2009)	
Options de souscription d'actions (10)	24/10/2001	1 738 455	293,48	Personnes visées à l'article L.225-177 et L.225-180 du code de commerce	24/10/2009	17 384		
	24/10/2001	266 908	522,30		24/10/2009	2 669		
	15/03/2002	245 452	428,78		15/03/2010	2 454		
	07/11/2002	3 485 765	98,49 (5)		07/11/2010	34 856		
	16/09/2003	2 372 925	180,07		16/09/2011	23 729		
	03/03/2004	388 578	136,30		03/03/2012	3 885		
	27/07/2004	1 097 734	74,61		27/07/2012	10 977		
	07/09/2005	2 831 009	54,72		07/09/2013	28 310		
	30/01/2008	117 344 721	11,39		(4)	30/01/2016		1 173 447
	09/09/2008	237 566	13,12		(4)	09/09/2016		237 566
25/05/2009	1 200 000	5,17	(9)	25/05/2012	1 200 000			
Total		131 209 113				2 735 277	Total = 20,61%	
OCEANE 2000/2011	18/05/2000	135 031		Public (7)	01/07/2011	33 588	0,25%	
OCEANE 2003/2020	23/12/2003	82 906		Public (7)	01/04/2020	2 003	0,02%	
ORANE (FR0010560615)	04/01/2008	6 019		Public	01/04/2014	53 810	0,41%	
ORANE (FR0010690081)	27/01/2009	396 157		Bluebay 84,4% environ + public	01/04/2014	10 403 083	78,40%	
ORANE (FR0010696153)	10/02/2009	1 477 376		Bluebay 89,7% environ + public	01/04/2014	25 115 392	189,26%	
Bon de Souscription d'Actions (FR0010413237)	22/12/2006 24/01/2007	20 758 139	15,0	Public	31/12/2009	209 657	1,58%	
Bon de Souscription d'Actions (FR0010690099)	27/01/2009 06/02/2009	2 074 766	6,0	Bluebay 80% environ + public	31/12/2012	2 074 766	15,63%	
Attributions gratuites d'actions	19/06/2007 09/09/2008	408 636		(3)		408 636	3,08%	
OC Cryptic A & B	12/12/2008				01/03/2011 (8)	888 007	-	
Total						41 924 219	315,93%	

(1) Tous les chiffres ont été ajustés pour refléter les ajustements requis par la loi en conséquence des événements suivants : (i) les divisions d'actions approuvées par les Assemblées Générales du 15 décembre 1997 et du 16 décembre 1999, (ii) l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 actions détenues au 15 janvier 2002, (iii) l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) en date du 4 janvier 2005, (iv) l'attribution le 22 décembre 2006 de Bons de Souscription d'Actions au profit des actionnaires de la société, (v) l'augmentation de capital avec

- maintien du droit préférentiel de souscription et l'attribution de bons de souscription en date du 24 janvier 2007, (vi) le regroupement d'actions du 4 mars 2008 approuvé par l'assemblée générale du 15 novembre 2006 et (vii) l'émission de droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'émission des ORANE-BSA en décembre 2008.*
- (2) *Le nombre d'actions a été ajusté pour refléter le regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 novembre 2006.*
- (3) *Les Conseils d'administration de la Société du 19 juin 2007, 27 février 2008 et 2 mars 2008 et 9 septembre 2008 conformément aux autorisations des assemblées générales du 15 novembre 2006 et du 25 septembre 2008 ont procédé à l'attribution gratuite de 1 511 633 actions à Messieurs Patrick Leleu, Mathias Hautefort, Michel Combes et Fabrice Hamaide dont 1 024 216 actions ont été annulées. Au 31 mars 2009, Messieurs Patrick Leleu et Michel Combes ne détiennent plus d'actions gratuites. Monsieur Mathias Hautefort conserve 14 732 actions gratuites à cette même date*
- (4) *David Gardner et Fabrice Hamaide*
- (5) *103,46 euros pour les bénéficiaires résidant aux Etats-Unis.*
- (6) *Les options de souscription d'actions émises antérieurement au regroupement d'action du 4 mars 2008 donnent droit à une action pour cent options de souscription d'actions. Celles émises postérieurement donnent droit à une action pour une option de souscription.*
- (7) *La société n'a procédé à aucun rachat des OCEANE 2000/2011 et des OCEANE 2003/2020.*
- (8) *En plus de l'émission d'un nombre maximum de 888 007 actions nouvelles Atari résultant de la conversion des OC en paiement du complément de prix, émission d'un maximum de 408 837 actions nouvelles Atari en paiement du complément de prix au titre du droit de créance (soit un total de 1 296 844 actions nouvelles), et émission de 1 472 344 actions nouvelles Atari en rémunération du bonus (étant précisé que ce chiffre est une estimation au 30 septembre 2009 et que le nombre de titres à émettre en rémunération du bonus est susceptible d'évoluer en fonction du cours de la Société et du taux de change euro-dollar). Ainsi, après prise en compte de ces éléments, le nombre total d'actions à émettre potentiellement s'élèverait à 43 805 400. Suite à la réduction du montant du complément de prix enregistré pour Cryptic Studios relatif à Champions Online dans les comptes semestriels 2009/2010, le nombre total d'actions à émettre pourrait être réduit à 42 420 806.*
- (9) *Jeff Lapin et Jim Wilson*
- (10) *Dans le cadre d'un accord transactionnel en date du 30 septembre 2009, Phil Harrison a abandonné ses droits à stock-options.*

5.6 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Depuis le 31 mars 2009, les conventions suivantes ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce relatifs aux conventions réglementées :

- accord transactionnel conclu avec M. Phil Harrison, au titre duquel une indemnité de 96.875 euros lui a été versée afférente à divers frais, dépenses et préjudices ;
- accord portant sur le transfert de la ligne de crédit Banc of America à The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited (voir section 2.6) ;
- avenant n°9 à la ligne de crédit Banc of America transférée à The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited (voir section 2.6) ;
- convention de délégation entre The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, Atari Europe SAS et Atari (voir section 2.6) ;
- engagement de souscription de The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited (voir section 2.6) ;
- contrat de commission entre la Société et The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited dont les caractéristiques seront détaillées dans un document d'offre de titres soumis au visa de l'AMF ;
- paiement par la Société à BlueBay, sur justificatifs, de certains frais juridiques encourus à l'occasion de la réalisation de l'opération envisagée, décrite dans un document d'offre de titres soumis au visa de l'AMF, dans la limite d'un plafond de 150.000 euros (hors taxes) ;
- mission exceptionnelle confiée à Monsieur David GARDNER, en sa qualité d'administrateur, afin d'assister le Conseil dans le cadre de la transition de la direction générale, sur demande du Président du Conseil, dans la limite d'un plafond de 30 jours de mission sur une période d'un an, rémunéré à hauteur de 1.333 euros par jour travaillé ; et

- rémunération différée en cas de cessation des fonctions de Monsieur Jeff LAPIN conformément aux articles L. 225-38 et suivants et L. 225-42-1 du Code de commerce.

Hormis les conventions décrites ci-dessus, aucune convention réglementée n'a été conclue par la Société depuis le 31 décembre 2008. En particulier, hormis les conventions décrites ci-dessus, aucune convention n'a été conclue par la Société ou son Groupe avec BlueBay ni avec aucune société ou fonds du groupe BlueBay.

Ces conventions feront l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes et seront soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 mars 2010.

5.7 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Service des titres : CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, Tel : +33 1 57 78 00 00

5.7.1 Actions – Code ISIN : FR-0010478248

Place de cotation : Euronext Paris - Premier Marché – Compartiment B

L'action n'est pas éligible au système de règlement différé (SRD)

Appartenance aux indices : NEXT ECONOMY; CAC All shares

Code ISIN : FR-0010478248

Code Reuters : IFOE.PA

Code Bloomberg : IFGEF

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2009				
Avril	5,48	4,50	322 204,0	1,8
Mai	5,55	4,43	867 464,0	4,4
Juin	4,95	4,03	478 732,0	2,2
Juillet	4,89	4,25	478 237,0	2,2
Août	6,69	4,52	1 904 828,0	10,7
Septembre	11,40	5,75	3 120 498,0	25,4
Octobre	10,37	7,48	1 850 307,0	19,3
Novembre	9,92	6,60	1 366 914,0	11,1

(Source : Bloomberg)

5.7.2 OCEANE 2000-2011 - CODE ISIN : FR-0000181042

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2009				
Avril	16,500	16,500	40,0	0,001
Mai	16,500	16,500	4,0	0,000
Juin	17,310	15,820	720,0	0,012
Juillet	16,000	16,000	70,0	0,001
Août	18,950	15,490	950,0	0,017
Septembre	15,000	14,000	207,0	0,003
Octobre	19,010	15,430	2 294,0	0,041
Novembre	21,000	19,680	102,4	0,000

(Source : NYSE Euronext)

5.7.3 OCEANE 2003-2020 - CODE ISIN : FR-0010032839

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2009				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août	0,700	0,700	600,0	0,0004
Septembre				
Octobre	1,120	0,800	3 533,0	0,004
Novembre				

(Source : NYSE Euronext)

5.7.4 ORANE 2008 - CODE ISIN FR0010560615

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2009				
Avril	31,00	31,00	15,0	0,000
Mai	31,00	31,00	23,0	0,001
Juin	31,00	31,00	120,0	0,004
Juillet				
Août				
Septembre	31,00	31,00	2,0	0,000
Octobre	31,00	31,00	7,0	0,000
Novembre	34,34	34,34	1,0	0,000

(Source : NYSE Euronext)

5.7.5 ORANE 2009 - CODE ISIN FR0010690081

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2009				
Avril	117,00	80,00	964,0	0,103
Mai	109,50	98,40	882,0	0,093
Juin	104,00	80,00	269,0	0,027
Juillet	107,00	94,00	773,0	0,078
Août	129,95	98,50	1 603,0	0,183
Septembre	212,00	111,73	2 588,0	0,414
Octobre	241,11	171,00	1 546,0	0,319
Novembre	210,00	154,00	580,0	0,106

(Source : NYSE Euronext)

5.7.6 ORANE 2009 - CODE ISIN FR0010696153

	Cours extrêmes	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés
--	----------------	---------------------------	-------------------

	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)	échangés	échangés (en m€)
2009				
Avril	79,00	79,00	32,0	0,003
Mai	87,15	79,00	144,0	0,012
Juin	62,00	62,00	5,0	0,000
Juillet	67,62	67,62	19,0	0,001
Août	71,10	71,10	53,0	0,004
Septembre	115,00	71,31	222,0	0,022
Octobre	140,00	104,00	952,0	0,113
Novembre	131,10	108,21	303,0	0,038

(Source : NYSE Euronext)

5.7.7 BONS DE SOUSCRIPTION 2006/2007 - CODE ISIN FR0010413237

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2009				
Avril	0,020	0,012	1 274 124,0	0,0224
Mai	0,020	0,005	970 868,0	0,0128
Juin	0,016	0,007	329 735,0	0,0033
Juillet	0,015	0,002	616 080,0	0,0062
Août	0,016	0,007	1 979 797,0	0,0260
Septembre	0,016	0,009	1 032 281,0	0,0131
Octobre	0,015	0,009	747 592,0	0,0088
Novembre	0,012	0,001	836 123,0	0,0040

(Source : Bloomberg)

5.7.8 BONS DE SOUSCRIPTION 2009 - CODE ISIN FR0010690099

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2009				
Avril	4,600	2,979	5 635,0	0,035
Mai	3,600	2,760	10 588,0	0,016
Juin	3,300	2,620	3 898,0	0,013
Juillet	3,558	2,850	3 300,0	0,057
Août	3,980	2,730	19 536,0	0,144
Septembre	6,480	3,560	43 391,0	0,164
Octobre	5,900	3,900	39 608,0	0,094
Novembre	5,400	2,700	24 994,0	0,099

(Source : Bloomberg)

6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les personnes physiques ou morales qui ont été membres du Conseil d'administration au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2009 à ce jour sont les suivantes :

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat (assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)*	Principale fonction au sein de la Société	Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions détenues au cours des cinq dernières années
Frank E. Dangeard	15 mars 2009	31 mars 2015	Administrateur et Président du Conseil d'administration depuis le 15 mars 2009		<p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • de septembre 2002 à septembre 2004 : Directeur Général Adjoint de France Telecom ; • de septembre 2004 à février 2008 : Président Directeur Général de Thomson. <p><u>Mandats et fonctions actuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Exécutif de Harcourt ; • Administrateurs des sociétés suivantes : • Calyon (Groupe Crédit Agricole), • Moser Baer (India), • Sonaecom (Portugal), • Symantec (USA). <p>Membre ou président de comités stratégiques de nombreuses sociétés internationales et organisations non-gouvernementales.</p>
Dominique D'Hinnin	22 novembre 2005	2011	Administrateur et depuis le 15 mars 2009 Vice-président du Conseil d'administration Président du Comité d'audit	Depuis 1998 : Directeur financier du Groupe Lagardère	<p><u>Mandats et fonctions passés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hachette Filipacchi Medias : représentant permanent de Lagardère SCA au conseil d'administration (société transformée en SAS le 25 octobre 2006), • Lagardère Télévision Holdings (SA) : Président Directeur Général jusqu'en janvier 2007, • Legion Group (SA) : administrateur jusqu'en mai 2007, • Lagardère Management, INC. (USA) : administrateur jusqu'en octobre 2007, • Hachette Holding (SAS) : membre du conseil de surveillance jusqu'en décembre 2007, • Financière de Pichat (SAS) : membre du conseil de surveillance, • Newsweb (SA) : Président et membre du conseil de surveillance. <p><u>Mandats et fonctions actuels :</u></p>

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat (assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)*	Principale fonction au sein de la Société	Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions détenues au cours des cinq dernières années
					Président-Directeur Général d'Ecrinvest 4 SA. Président d'Eole SAS. Administrateurs de Hachette SA, Lagardère ressources SAS, SOGEADE Gérance SAS, Lagardère Entertainment SAS, Hachette Livre SA, Le Monde Interactif SA, Lagardère North America, Inc. Représentant permanent de Hachette SA au conseil d'administration de Lagardère Active Broadcast. Membre du conseil de surveillance de Lagardère Active SAS, Lagardère Services SAS, Lagardère Sports SAS, Financière de Pichat et Cie SCA, Matra Manufacturing & Services SAS. Membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit du Monde SA, Canal + France SA. Membre du conseil de surveillance de European Aeronautic Defence and Space Company – EADS NV (Pays-Bas) et EADS Participations B.V. (Pays-Bas). Membre du conseil d'administration et Président du Club des Normaliens dans l'Entreprise. Membre du conseil d'administration et Trésorier de la Fondation de l'Ecole Normale Supérieure. Membre du conseil d'administration et Président de l'Institut d'expertise et de prospective de l'Ecole Normale Supérieure. Président du Club de Trente.
David Gardner	30 janvier 2008	31 mars 2013	Administrateur	N/A	<u>Mandats et fonctions passés :</u> De 2004 à août 2007 : Vice-président de International Publishing puis Vice-président exécutif et Directeur des Opérations Studios d'Electronic Arts. Administrateurs des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • EA General Partner Limited, • EA International (Studio et Publishing) Ltd. Directeur exécutif d'Electronic Arts Inc.
Phil Harrison	2 mars 2008	2012	Administrateur et jusqu'au 25 mai 2009 Directeur général délégué	N/A	<u>Mandats et fonctions passés :</u> De 2000 à 2008 : Président de Worldwide Studios et responsable du département développement jeux vidéos de PlayStation chez Sony Computer Entertainment, Inc. Sony Computer Entertainment Europe Ltd. : Vice-président exécutif. Polyphony Digital, Inc. Director.
Pascal Cagni	13 juin 2008	31 mars 2013	Administrateur	Depuis 2000 : Directeur	<u>Mandats et fonctions passés :</u>

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat (assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)*	Principale fonction au sein de la Société	Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions détenues au cours des cinq dernières années
			indépendant	général et Vice-président EMEIA (Europe, Middle East, India & Africa) d'Apple	En 2006 : Administrateur indépendant de Egg Plc. <u>Mandats et fonctions actuels :</u> Banque Transatlantique (Crédit Mutuel / CIC) : Administrateur indépendant.
Didier Lamouche	26 novembre 2007	2012	Administrateur indépendant	Depuis 2005 : Directeur Général du Groupe Bull	<u>Mandats et fonctions passés :</u> <ul style="list-style-type: none"> • De 2003 à décembre 2004 : Vice-président en charge des opérations semi-conducteurs au sein d'IBM, • De 2005 à 2006 : Administrateur de Cameca. <u>Mandats et fonctions actuels :</u> Depuis le 2 décembre 2004 : Administrateur du Groupe Bull, Depuis février 2005 : Directeur Général du Groupe Bull, Depuis le 1 ^{er} juillet 2005 : Administrateur de Soitec, Depuis le 27 avril 2006 : Administrateur de STMicroelectronics.
Michel Combes	27 septembre 2007	Démission le 1 ^{er} octobre 2009	Administrateur indépendant et du 30 janvier 2008 au 15 mars 2009 Président du Conseil d'administration	Depuis octobre 2008 : Managing Director de Vodafone Group Services	<u>Mandats et fonctions passés :</u> De janvier 2003 à 2006 : Directeur financier puis directeur exécutif et création de NEXT values au sein de France Telecom. De mai 2006 à octobre 2008 : Directeur Général de TéléDiffusion de France. Président du conseil d'administration des Pages Jaunes, Carlson Wagon-lit France. Administrateur d'Eurotunnel, Protravel, Fortuneo, Procapital, Sonaecom. Membre du conseil de surveillance de la banque Neuflyze OBC et des sociétés Altamir et Equant (Pays-Bas). <u>Mandats et fonctions actuels :</u> Depuis 2006 : <ul style="list-style-type: none"> • Président du conseil de surveillance d'Assystem SA ; • Administrateur de Weather (Italia), Depuis 2007 : Membre du conseil de surveillance d'Europacorp.
Gina Germano	15 novembre 2006	2010	Administrateur	Depuis avril 2002 : Senior Portfolio Manager de BlueBay	<u>Mandats et fonctions actuels :</u> Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Concordia Bus AB, • Cherry Luxembourg SA (Nybron), • Teak Luxembourg SA (Nybron).

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat (assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)*	Principale fonction au sein de la Société	Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions détenues au cours des cinq dernières années
Jeff Lapin	10 décembre 2009 et directeur général depuis le 10 décembre 2009	2010	Directeur général	N/A	<u>Mandats et fonctions passés :</u> <ul style="list-style-type: none"> De 2002 à 2007 : Take Two Interactive Software Managing Director, RazorGator Interactive Group Managing Director. Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 411 Web Interactive (USA), In-Fusio (USA).
BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited	15 novembre 2006	2010			
Représenté par Eugene Davis					
Eugene Davis	23 janvier 2009	Démission le 15 mars 2009	Administrateur	Président du groupe de consultants Pirinate Consulting Group, LLC.	<u>Mandats et fonctions passés :</u> <ul style="list-style-type: none"> Directeur opérationnel de Total-Tele USA, Directeur général d'Emerson Radio. Président indépendant du conseil d'administration et président du comité d'audit de plus de quinze sociétés.
BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) sarl	16 janvier 2008	Démission le 23 janvier 2009	Monsieur Eli Muraidekh est représentant de BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) SARL	Gérant au sein de BlueBay European Special Situations	<u>Mandats et fonctions actuels :</u> Administrateur de Kiekert AG.
Représenté par Eli Muraidekh depuis le 16 janvier 2008					

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration de la Société n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'une procédure de faillite, de mise sous séquestre ou de liquidation, ni de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni tout empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

6.2 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 septembre 2009, le Conseil d'administration comprenait :

- Un Comité d'audit composé de Monsieur Dominique D'Hinnin (Président), de Madame Gina Germano et de Monsieur Frank E. Dangeard.
- Un Comité des rémunérations/nominations composé de Monsieur Didier Lamouche (Président), Monsieur Dominique D'Hinnin, de Madame Gina Germano et de Monsieur Frank E. Dangeard.
- Un Comité ad hoc « Finance et Ressources » composé de Messieurs Frank E. Dangeard et Jeff Lapin.
- Un Comité ad hoc Stratégique composé de Messieurs Frank E. Dangeard et Jeff Lapin.

Les comités ad hoc se réunissent normalement sur une base hebdomadaire pour suivre pour le compte du Conseil d'administration les activités et les enjeux majeurs de la Société. Le Comité « Finances & Ressources » se consacre au suivi de la trésorerie, du chiffre d'affaires, des modèles d'affaires, des plans d'optimisation des coûts et de l'allocation des ressources. Le Comité « Stratégique » suit les cessions d'actifs et les octrois de licences, la définition et l'évolution du plan de développement et d'édition de jeux, et les discussions partenariales.

6.3 COMITÉ EXÉCUTIF GROUPE

A la date de la présente actualisation, le Comité exécutif était composé de Messieurs Jeff Lapin (Directeur Général de la Société), Fabrice Hamaide (Directeur financier), Jim Wilson (Directeur Général d'Atari, Inc.), John Needham (Directeur Général de Cryptic Studios Inc.) et Alexandra Fichelson (Secrétaire Général de la Société).

6.4 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration, présidé par Monsieur Frank E. Dangeard, est composé de trois administrateurs indépendants (Messieurs Dominique d'Hinnin, Pascal Cagni et Didier Lamouche), d'un membre représentant la direction de la Société (Monsieur Jeff Lapin), de deux représentants de BlueBay (Madame Gina Germano et BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Monsieur Eugene Davis), de Monsieur David Gardner et de Monsieur Phil Harrison.

Le Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation de travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, intégré dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 juillet 2009 sous le numéro D.09-0600, se réfère au Code AFEP-MEDEF comme référentiel de gouvernance applicable à la Société. A cette date, le rapport identifiait les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui n'étaient pas appliquées, à savoir (i) la mise à jour des procédures d'évaluation des risques, (ii) l'évaluation par le Conseil de son organisation et fonctionnement, (iii) la durée des fonctions des administrateurs, (iv) le rappel aux administrateurs de détenir, à titre personnel, un nombre significatif d'actions de la Société. Le Comité d'audit a été réuni le 2 octobre 2009 afin de procéder à une évaluation des procédures de contrôle interne, et les conclusions ont été présentées à l'occasion d'une réunion du Conseil. La durée des mandats des administrateurs a été portée de 6 à 4 ans par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 30 septembre 2009. Messieurs David Gardner, Phil Harrison et Pascal Cagni disposent d'une détention significative d'actions de la Société ; à l'occasion du prochain versement de jetons de présence, il sera rappelé aux administrateurs qu'il est souhaitable qu'une partie de ce montant soit appliqué à l'acquisition d'actions de la Société afin de constituer progressivement une participation significative. L'évaluation par le Conseil de son organisation et fonctionnement sera conduite avant la fin de l'exercice. Enfin, en raison de la composition du Conseil, de sa taille, et des disponibilités des administrateurs, le Conseil a considéré qu'il était souhaitable que son Président non exécutif soit membre des comités d'audit et du comité des rémunérations/nominations.

Monsieur Jeff Lapin a été nommé Directeur Général le 10 décembre 2009 en remplacement de Monsieur David Gardner, qui reste administrateur et qui sera chargé d'une mission spéciale de conseil

dans le cadre de la transition, sur la demande du Conseil d'administration et de son Président. Au titre de sa révocation, le Conseil a constaté que les critères de performance applicables à son indemnité de départ étaient partiellement atteints, résultant en un paiement de 280 000 euros. Monsieur David Gardner est également en droit de conserver, compte tenu des options dont l'attribution est devenue définitive, un total d'environ 412 000 options de souscription.

Le 25 mai 2009, il a été mis fin aux fonctions de directeur général délégué de Monsieur Phil Harrison. Le Conseil d'administration a constaté que les critères de performance applicables à son indemnité de départ étaient partiellement atteints, résultant en un paiement de 96 875 euros. Par ailleurs, une indemnité d'égal montant lui a été versée afférente à d'autres frais, dépenses et préjudices.

Afin d'accompagner au mieux chaque étape de la profonde transformation du Groupe au cours des dernières années, l'équipe de direction a continué d'évoluer. Ainsi, Messieurs David Gardner et Phil Harrison, ont quitté leurs fonctions opérationnelles au sein du Groupe au cours de l'exercice, tout en restant membres du conseil d'administration. En conséquence de ce qui précède et de la nomination de Monsieur Jeff Lapin, la Société a connu trois directeurs généraux au cours des trois dernières années.

La direction générale a été confiée à Monsieur Jeff Lapin, professionnel reconnu de l'industrie des jeux vidéos, qui a participé à l'évolution du Groupe en tant qu'administrateur et ensuite en tant que *Chief Operating Officer* du Groupe depuis la filiale américaine, Atari, Inc, et qui a paru le plus à même au Conseil pour accompagner le développement de l'activité aux Etats-Unis.

6.5 REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

6.5.1 Rémunération fixe et variable

La rémunération du Directeur Général décidée par le Conseil d'administration le 10 décembre 2009, est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable. La part variable de la rémunération est liée à la réalisation, en tout ou partie, de critères de performance fixés pour l'exercice par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations (voir Section 6.6 de la présente actualisation).

Pour l'exercice 2009/10, la rémunération brute fixe versée à Monsieur Jeff Lapin s'élève à 400 000 euros, et sa rémunération variable pourra atteindre, sous réserve de la réalisation complète des critères de performance, 200 000 euros. La rémunération de Monsieur Jeff Lapin sera en outre augmentée du montant nécessaire à la compensation de la différence de niveau de charges sociales mises à sa charge, afin que Monsieur Jeff Lapin bénéficie du même niveau de rémunération nette que lorsqu'il était salarié par Atari, Inc.

6.5.2 Attribution d'options de souscription d'actions

Monsieur Jeff Lapin a bénéficié à son arrivée dans le Groupe, en tant que salarié d'Atari, Inc. et *Chief Operating Officer* du Groupe, d'une allocation d'options de souscription d'actions. Ces options ont été soumises aux critères de performance établis annuellement par le Conseil d'administration. Afin de se conformer à l'article L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé que le Directeur Général devra conserver pendant toute la durée de son mandat un minimum de 15 % des actions souscrites suite à la levée de ces options.

6.5.3 Rémunération différée

Le Conseil d'administration de la Société a pris certains engagements à l'égard de Monsieur Jeff Lapin portant sur les indemnités qui pourraient lui être versées à l'occasion de la cessation de son mandat au sein de la Société, sous réserve de la réalisation de critères de performance. Le montant de l'indemnité sera déterminé en fonction (i) du départ de Monsieur Jeff Lapin en tant que « Bon Partant » et (ii) de la réalisation, totale ou partielle, des critères de performance applicables à la rémunération variable de Monsieur Jeff Lapin (voir Section 6.6 de l'actualisation). La rémunération différée qui pourrait ainsi être versée à Monsieur Jeff Lapin pourra atteindre une somme correspondant à 12 mois de sa rémunération fixe et variable, soit ensemble un montant de 600.000 euros.

6.6 CRITERES DE PERFORMANCE

Le Conseil d'administration fixe chaque année les critères de performance applicables aux éléments variables de la rémunération de l'équipe de direction, et s'appliquant également aux tranches d'options de souscription pouvant être définitivement attribuées au cours d'un exercice donné. Ces critères ont été déterminés tels que suit pour l'exercice 2009/2010, selon une répartition prenant en compte, à hauteur de 60% des critères quantitatifs, et à hauteur de 40% des critères qualitatifs. Les critères quantitatifs sont le résultat opérationnel courant et les free cash flow (le niveau atteint au cours de l'exercice étant mesuré par rapport au budget annuel présenté par la Direction au Conseil), avec une égale répartition. Les critères qualitatifs, qui intègrent une pondération de chacune de leurs composantes au regard des fonctions des bénéficiaires concernés, sont : (i) la maximisation des ventes d'actifs et des opportunités liées aux licences, (ii) le respect des lignes éditoriales définies, l'achèvement des projets selon le calendrier fixé, le respect du budget et la qualité des titres lancés (« *publishing roadmap* »), (iii) la parution des titres Champions Online, Star Trek Online et autres selon le calendrier fixé, en ligne avec le budget et l'objectif de qualité, (iv) la définition et la mise en œuvre d'un plan de réduction des coûts (concernant Cryptic, Eden, les dépenses administratives et commerciales, etc) et la mise en place des contrôles financiers appropriés, et (v) la mise en œuvre des options stratégiques validées par le Conseil d'administration.

6.7 OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR TITRES ET/OU INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

A la connaissance de la Société, il n'y a eu aucune opération réalisée et déclarée par les mandataires sociaux sur titres et/ou instruments financiers émis par la Société au titre de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier depuis le dépôt du dernier document de référence, soit le 31 juillet 2009.

7 INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Communiqués Financiers	Date de parution
Atari – Résultats du 1 ^{er} semestre de l'exercice fiscal 2009/2010	12/11/09
Atari avance la publication de ses résultats semestriels 2009/2010	06/11/09
Communiqués Groupe	Date de parution
Anthony Jacobson est nommé Vice President of Business Development et Pierre Hintze Vice President Product Development d'Atari Inc.	07/10/09
Communiqués Produits	Date de parution
Atari sortira <i>Star Trek Online</i> le 2 février 2010	12/11/09
Atari lance l'application pour réseau social <i>Atari Photo Sauce</i> , un éditeur de photos créatif.	22/10/09
Atari publie le jeu vidéo <i>Project Runway</i> sur Wii.	09/10/09
Sortie de <i>Champions Online</i> sur PC.	08/09/09
Information réglementée	Date de parution
Compte-rendu de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 octobre 2009	16/10/09

réunie sur 2 ^{ème} convocation	
Compte-rendu de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 septembre 2009	30/09/09
Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2009	30/09/09

Calendrier prévisionnel (indicatif) :

Annonce du chiffre d'affaires du troisième trimestre exercice 2009/2010 : le 12 février 2010

Annonce des résultats annuels exercice 2009/2010 : le 28 mai 2010